

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 8 février 2005, 19 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14 ième étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
FORUM JEUNESSE DE L'ILE DE MONTRÉAL	
M. CARLE BERNIER ET Mme MARIE-LAURE LANDAIS	1
Mme CÉLYNE PICHÉ	20
M. HUBERT SIMARD	32
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE	
Mme PHYLLIS LAMBERT	45
LES AMIS DU BOULEVARD SAINT-LAURENT	
Mme SUSAN BRONSON	60
INSTITUT D'URBANISME	
M. GÉRARD BEAUDET	70

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation publique au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et opinions sur le projet de Politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

10 Je vous signale que l'horaire des présentations a été remanié afin d'éviter que les citoyens n'aient à attendre avant de faire leur présentation. Nous nous excusons auprès de tous les citoyens qui ont eu à subir des incon vénients à ce sujet au cours des séances de lundi et de mardi dernier.

15 L'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée, madame Teasdale en est la sténotypiste et monsieur Bergeron s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement et sa transcription écrite seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'Office.

20 Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à l'Office et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beaudet et de monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels.

L'équipe de la Commission comprend également madame Michèle Bertrand, analyste principal, ainsi que messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost.

25 Alors sans plus attendre, nous allons entendre les premiers intervenants qui sont inscrits ce soir. Donc, ce sont les représentants du Forum jeunesse de l'île de Montréal, représenté par monsieur Carle Bernier et madame Marie-Laure Landais.

30 Alors bienvenue. Bonsoir.

M. CARLE BERNIER :

Bonsoir.

35 LA PRÉSIDENTE :

Nous avons reçu votre mémoire à l'avance, nous vous en remercions. Nous en avons pris connaissance et je vous invite à en présenter un résumé. Vous avez une dizaine de minutes pour le faire, de façon à nous permettre de vous poser des questions par la suite.

40 **M. CARLE BERNIER :**

Parfait.

45 **LA PRÉSIDENTE :**

La parole est à vous.

M. CARLE BERNIER :

50 Merci. Alors, bien évidemment merci de nous recevoir ce soir. Peut-être faire une
petite mise en contexte. On s'est beaucoup basé sur le document pour produire notre propre
mémoire, donc on y va plutôt dans l'ordre du document de consultation, sans ressortir,
nécessairement, d'éléments sinon que pour dire, en démarrant, qu'il y a une réalité qui est
55 importante de mentionner pour nous, c'est que le patrimoine que nous a laissé les
générations passées est pour nous essentiel dans notre cheminement d'individus et de
jeunes qui se développent, et dans ce sens-là, on pense que la sauvegarde, la mise en
valeur et le développement de ce patrimoine-là existant est essentiel.

60 Dans le projet qu'on nous a soumis pour réflexion sur le patrimoine, il y a quatre idées
qui sont mal explicitées ou pas explicitées, qu'on aimerait souligner.

65 Premièrement, le patrimoine d'avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord.
Donc on trouve que c'est tenu plutôt sous silence. On parle peu de l'influence de la Ville
comme décideur. On a aussi toute la question du patrimoine de demain. Donc c'est quoi qu'on
laisse aujourd'hui aux générations de demain. C'est un volet qui n'est pas vraiment abordé
dans le projet de Politique alors que tous les jours, tous les ans, on prend des décisions qui
vont avoir un impact dans le futur et qui vont montrer aux générations futures ce qu'on était
aujourd'hui, ce qu'on est aujourd'hui.

70 Et, enfin, bon, il y a la problématique des arrondissements qui sont peu appelés à agir
dans le document.

75 Maintenant, pour le reste du document, on parle de bonification parce que le
document était vraiment intéressant, il était assez complet, il n'y a pas grand-chose qui a été
oublié. Il y a simplement des petites bonifications qu'on aimerait apporter, des petites
interventions.

Donc, au premier axe, si on est en page 7 du mémoire qu'on vous a soumis « Les
axes d'intervention proposés... » il nous apparaît essentiel d'ajouter un quatrième axe qui est :

80 *l'appui au travail des autres propriétaires et gestionnaires du patrimoine
montréalais par l'exercice judicieux du pouvoir législatif de la Ville.*

85 On parle très peu que la Ville peut se donner des règlements municipaux pour
protéger le patrimoine. Donc on pense que c'est très, très important. Vous l'avez vu dans le
document, on revient souvent sur cet aspect-là dans différentes situations.

90 La veille patrimoniale, il nous semble important de mentionner qu'elle soit
indépendante, donc pour s'assurer que les acteurs qui seront autour de la table de cette vieille
patrimoniale là n'aient pas de droit de veto sur ce qui sortira comme information, parce qu'il y
a certains acteurs qui sont peut-être des moins bons gestionnaires du patrimoine, qui
n'auraient pas avantage à ce qu'on se questionne sur leurs agissements.

95 En page 8, on parle d'identifier le milieu associatif aux participants du système
d'organisation de l'action du patrimoine. Parce que dans le document, on nous parle bien des
citoyens mais jamais des regroupements de citoyens. Souvent, le citoyen se sent mal outillé
pour parler publiquement de dossiers, surtout quand on parle de patrimoine, des fois il faut
avoir des connaissances plus pointues. Donc souvent ces gens-là se regroupent et on pense
que c'est important que ces regroupements-là soient entendus et reconnus comme
partenaires.

100 On va un petit peu plus vite en page 10. On souligne aussi l'importance d'identifier les
lacunes muséales du réseau montréalais, en vue de le corriger d'une quelconque façon. On
souligne, il n'y a pas obligatoirement nécessité d'avoir un musée, un nouveau musée, si on
voit une lacune mais on peut mettre plusieurs institutions ensemble qui ont des collections
complémentaires et se créer un réseau thématique par rapport au patrimoine.

110 Donc à ce niveau-là, c'est ce qu'on propose, d'essayer d'identifier les lacunes
muséales dont, entre autres, toute l'histoire avant les Européens qu'il nous semblait, déjà en
introduction, important de souligner.

115 En page 11, on parle aussi d'ajouter un enjeu au point 5.1 qui deviendrait le point
5.1.2, qui est le rôle de leadership de la Ville comme créateur de patrimoine, comme je disais
tout à l'heure. Évidemment, la Ville, chaque fois qu'elle fait une rénovation, chaque fois qu'elle
fait une construction, chaque fois qu'elle fait une acquisition, qu'elle développe son réseau
d'oeuvres d'art public pose des gestes comme créateur de patrimoine. Donc c'est important
que la Ville assume ce rôle-là de façon à léguer aux générations futures, le patrimoine du
passé, bonifié par des actions du présent.

120 Ensuite, en page 13, on parle du patrimoine naturel. On voudrait souligner
l'importance de prendre en compte la faune et la flore autochtone de Montréal dans les
travaux d'aménagement.

125 Par exemple, quand on plante des arbres à Montréal, on ne fait pas du tout attention de savoir : est-ce que c'était des espèces qui existaient sur l'île avant l'arrivée des Européens? Alors que si on veut faire une protection du patrimoine naturel, il faudrait peut-être se poser ces questions-là.

130 Est-ce qu'on ne devrait pas planter, sur le territoire public de la Ville, simplement des espèces qui existent ici sur le territoire et garder les espèces exotiques pour des parcs, des jardins et des aménagements spécifiques? Donc, de réinstaller la flore autochtone sur l'île pour ainsi favoriser la vie des espèces vivantes qui sont sur le territoire qui, elles, bon, vont en profiter puisque cette flore-là est adaptée à leurs besoins.

135 Et, là, on parle autant des fleurs qui peuvent être plantées dans les bacs de la Ville que des arbres et de tout ce qui vient avec.

140 Bon. Il y a un point, là, qu'on a voulu souligner, qu'on avait souligné dans notre proposition par rapport au Plan d'urbanisme qui est de préférer la pérennité des milieux naturels face aux constructions. Et le point majeur qui nous fait ramener encore cette position-là, c'est le projet de future construction du pont vers Laval qui, même dans un point de vue de patrimoine, là, on ne parlera même pas de la santé puis du transport en commun et tout ça, mais d'un point de vue patrimonial nous semble très, très inquiétant, ne serait-ce là que pour les citations qu'on vous a mises dans le mémoire : la *Politique de protection et de mise en valeur du territoire* affirme qu'on trouve sur les îles qui vont servir de pilier pour ce pont-là, des plantes rares, et que ça constitue des endroits « *un des rares endroits naturels peu perturbés de la partie est de l'île.* »

150 Donc il nous semble évident que ces îles-là ayant ce potentiel-là élevé d'interprétation, pour reprendre encore une citation de ce document-là, devraient être protégées rapidement et soustraites au développement. D'autant plus qu'on sait qu'il y a plusieurs parties de l'est de l'île qui sont en pénurie d'espaces verts.

155 Bon. Puis tout le volet d'interprétation, si on parle de paysage naturel, de patrimoine naturel, l'aspect d'interprétation est aussi une façon d'amener, que ce soit les jeunes ou les résidents, à prendre, à découvrir ce qu'est le patrimoine naturel et à le prendre mieux en compte dans leurs agissements quotidiens. Donc pour nous, c'est très, très important cet aspect-là.

160 Évidemment, il y a là aussi la contrepartie. Il y a le patrimoine moderne et industriel qui nous semble aussi très important. Il y a des constructions, là, on mentionne même – on s'est permis d'être un petit peu audacieux – on mentionne même l'incinérateur des Carrières, qui est un édifice que certains considèrent comme d'une laideur catastrophique mais qui est quand même un point de repère à Montréal pour plusieurs personnes qui habitent dans son entourage et qui est aussi un patrimoine important qui nous fait comprendre, peut-être, des

165 problématiques de compréhension de l'urbanisme à cette époque-là et aussi, toute la
problématique de la gestion des déchets. Donc on pense que ce site-là comme patrimoine
industriel pourrait être intéressant à développer.

Il y a des choses un petit peu moins contestées, là, comme Expo 67, évidemment,
170 mais on se permettait d'être un petit peu audacieux dans nos propositions.

Il y a aussi, plus spécifiquement par rapport à la Ville, des oeuvres d'art qui avaient été
introduites dans les constructions des années 50 et 60. Il y a Daniel Doucet qui était, et qui est
175 toujours – je ne l'ai pas sur cette partie-là de la citation mais on cite un article qui avait paru
dans le Voir, où cette dame-là qui étudie en patrimoine nous mentionnait que plusieurs de ces
murales-là n'ont jamais été répertoriées par la Ville de Montréal. C'était son sujet de doctorat.

Donc il y a un travail à faire, même au niveau des édifices municipaux. Il y a plusieurs
murales que la Ville ne sait même pas posséder. Donc, là, on parle encore du patrimoine
180 moderne.

Si on passe à l'aspect « Les enjeux de gestion », donc toujours en page 14. Alors il
nous semble important d'ajouter quand on parle de l'enjeu 5 « *des mesures incitatives
contribuant à la conservation et la mise en valeur du patrimoine* », bien on pense que les
185 mesures incitatives existent pour la plupart, donc il est important de parler de mesures
incitatives et coercitives.

Donc, il faut mettre en place des façons de protéger le patrimoine. On donne, comme
exemple, la destruction en catimini de la maison olympique dans la Cité du Havre, qui a été
190 dénoncée par plusieurs et qui s'est faite, là, sans aucun permis. Et, bon, selon un article qui
est paru dans Le Devoir, on parlait que l'amende que le promoteur pouvait avoir pour cet
agissement-là est de 10 000 \$ alors qu'il a construit un édifice de 14 à 18 étages de condos
de luxe.

Donc 10 000 \$ pour pouvoir construire son édifice, il me semble que le *deal* n'est pas
195 trop difficile à conclure. Donc, il nous semble que ce genre de règlement-là devrait être
modifié pour s'assurer qu'il y a des mesures sévères.

On parle, on donne des idées, on ne sait pas si elles sont applicables, mais on les
donne quand même : perte de permis de construction ou taxe à la destruction du patrimoine,
200 qui pourraient être développées comme idées pour inciter les gens à être plus respectueux de
leur patrimoine.

Et toute cette vision-là, en même temps, si on se donne ces outils coercitifs là, on
espère que ça va aussi assurer que tous les propriétaires et gestionnaires du patrimoine

205 comprennent et soient animés de la même vision porteuse d'avenir par rapport à notre patrimoine.

Si on passe au patrimoine bâti archéologique et paysager. On parle, on ramène les 19 sites du patrimoine potentiels identifiés dans le Plan d'urbanisme. Le Plan d'urbanisme a été
210 adopté dernièrement et inclut la citation de ces 19 sites-là du patrimoine potentiel, mais on ne retrouve pas cet aspect-là dans le projet qui nous a été déposé.

Donc on pense qu'il faut rapidement désigner ces endroits-là et, en même temps, bien, ne pas oublier qu'il y a toujours les endroits qui ne sont pas encore protégés mais qui
215 pourraient être du patrimoine mais qu'on n'a pas encore déterminé si on les considère comme patrimoniaux. Il nous semble important de toujours tenir en compte ces aspects-là quand la Ville agit.

On a un petit point par rapport à l'accès visuel, au ciel étoilé. Quand on parle de
220 paysage et quand on parle de patrimoine naturel, on pense que le ciel fait aussi partie de cela. À Montréal actuellement la nuit, on peut voir, par temps clair, seulement qu'une centaine d'étoiles alors qu'on devrait pouvoir en voir 3 000.

Donc, on pense qu'à ce niveau-là, il y a un patrimoine, là, négligé. Et d'autant plus
225 que, comme on le dit dans le mémoire, les marins qui ont découvert le continent se sont servis de ces mêmes étoiles-là pour trouver notre continent et pour se rendre sur notre île. Donc on pense que c'est un aspect important qui peut être repris de cette façon-là. Les étoiles ont eu un rôle à jouer dans l'existence de ce qu'on est aujourd'hui, donc assurons leur une visibilité qui corresponde à leur beauté.

230 Ensuite, on parle aussi, bon, dans le patrimoine artistique de l'identification des oeuvres et artistes qui en sont les créateurs. On n'a pas beaucoup explicité là-dessus mais il nous semble important que la population, quand elle voit une oeuvre d'art, puisse voir d'où elle vient, par quel créateur, sous quelle forme créative pour permettre aux gens de mieux
235 comprendre les oeuvres d'art publiques. Donc on pense que c'est un aspect important d'éducation mais aussi pour permettre que les gens comprennent mieux le patrimoine.

Et évidemment, l'enrichir annuellement. Quand on parle que la Ville doit s'assurer de
240 créer un patrimoine pour demain, bien il faudrait acheter de nouvelles oeuvres pour s'assurer qu'on le développe pour l'avenir.

On parle aussi de la commémoration. Tout simplement, là, sous un constat très
245 simple. Il y a un livre qui m'est tombé sous la main il y a quelques années, qui s'appelait « La Légende dorée de Montréal », qui est disponible à la bibliothèque de l'UQAM, et il recensait des plaques commémoratives de valeur patrimoniale dans le Vieux Montréal. Et sur la

soixantaine qui étaient répertoriées dans ce livre-là, qui date de 1949, il n'en restait qu'une trentaine sur les lieux.

250 Donc, quand on parle de commémoration, c'est beau de créer des nouvelles plaques mais il faudrait peut-être s'assurer que celles qui ont déjà été mises en place y soient. Donc, on trouve l'idée très bonne mais il faudrait reculer pour essayer de voir celles qu'on a perdues et peut-être les réinstaller.

255 On parle de reconnaître l'art populaire aussi parce que c'est un mouvement dans le patrimoine vivant, dans ce qu'on appelle le patrimoine vivant. L'art populaire est souvent négligé contrairement aux contes ou à la danse qui vivent un renouveau même chez nos générations.

260 Donc le meilleur exemple de ça, c'est la Maison d'Arthur Villeneuve que les gens peuvent visiter. C'est une maison entièrement peinte qui est maintenant à l'intérieur de la Pulperie de Chicoutimi.

265 Il y a plusieurs figures emblématiques de l'art populaire qui sont nées et qui ont oeuvré à Montréal, comme Papa Palmérino et Florent Veilleux, là, qui fait des montages de robots animés assez humoristiques.

270 Au niveau de la sensibilisation, quand on parle de soutenir les organismes dans leur travail, on pense qu'il faut aussi soutenir financièrement. Donc comprendre que soutenir est inscrit là au sens large pour ne pas donner des mandats aux organismes communautaires de promotion du patrimoine sans les aider par rapport aux ressources qu'on peut leur donner.

275 Si on va dans les territoires à haute valeur patrimoniale, on voulait simplement spécifier, par rapport au Mont Royal, on parle de tous les aspects du Mont Royal, sauf de l'aspect des oeuvres d'art publiques qui sont disponibles sur ce territoire-là et elles sont pourtant nombreuses, ne serait-ce que le Symposium international de la sculpture de Montréal de 1964 ou les oeuvres du Chalet de la montagne qui ont été restaurées dernièrement.

280 Donc on pense qu'on devrait intégrer aussi la notion des oeuvres d'art qui sont sur ce territoire-là.

285 Pour ce qui est de la Cité du Havre et de l'Expo 67, on mentionne qu'on trouve qu'il serait peut-être bien que les deux territoires soient ensemble puisqu'ils ont été développés du même matériau et pour la même raison, et plus spécifiquement dans la Cité du Havre, on pense que tous les vestiges du site d'entrée d'Expo 67 devraient être redéveloppés mais de façon à respecter le plan d'origine.

290 Donc là où il y avait des bâtiments, qu'on permette la construction de nouveaux bâtiments qui pourraient commémorer les bâtiments existants, que ce soit par une plaque ou par la forme du bâtiment. Ça, évidemment, c'est à voir plus tard, mais qu'on respecte l'aménagement de base.

295 Donc il y a un rond-point qui s'appelait le Rond-point des Limousines, bien ce serait bien que le Rond-point des Limousines reste. La Place des rapides, qui a une vue magnifique sur le fleuve, je suis allé voir, il faudrait que ça reste là et que ça reste la Place des rapides. Le Jardin du repos devrait lui aussi rester le Jardin du repos et, là où il y avait des bâtiments, bien qu'on construise, qu'on fasse le développement là où il y avait des bâtiments à l'époque pour maintenir la commémoration de ce lieu-là avec son développement original.

300 Bon. Évidemment, je reviens encore dans le mémoire sur le développement du patrimoine de demain. Être novateur dans les réalisations d'aujourd'hui pour que ce qu'on fait comme génération, comme ensemble de génération actuellement soit vu par les générations futures comme étant un patrimoine intéressant à sauvegarder et à développer. Donc qu'on s'assure de faire aujourd'hui la sauvegarde de ce qui a été fait dans le passé mais qu'on essaie de faire que demain, les gens aient le goût de faire la même chose avec ce qu'on leur laisse.

310 Et enfin, bien si on veut laisser du patrimoine aujourd'hui, il faut absolument ne pas laisser de côté tout l'apport des communautés ethnoculturelles qui se sont installées à Montréal. Donc avoir cette perspective-là de façon importante dans notre développement du patrimoine pour demain.

315 On revient toujours sur la Ville de Montréal, décideur exemplaire. Donc il vaut que l'ensemble des acteurs de l'île de Montréal soit interpellé par cette Politique, interpellé de façon incitative et coercitive.

Et enfin, merci de nous permettre de venir vous présenter cela et de tenir en compte, là, l'opinion des jeunes que nous représentons.

LA PRÉSIDENTE :

320 Merci à vous. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose, Madame Landais?

Mme MARIE-LAURE LANDAIS :

325 Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

330 Je vais reprendre un petit peu ce dont vous avez parlé au début. Vous avez parlé de l'importance d'ajouter un volet de la « Ville décideur », qu'est-ce que vous mettriez dans ce volet-là?

M. CARLE BERNIER :

335 Bien, on a eu beaucoup de difficultés avec le mot à choisir. On parlait de « législateur » mais on ne savait pas, juridiquement, si on pouvait utiliser ce terme-là, donc on a choisi « décideur ». C'est dans cette section-là que se retrouverait tout le volet de développer des règlements coercitifs par rapport à la destruction du patrimoine. Ça pourrait être là aussi que se trouvaient les actions que la Ville peut poser pour créer le patrimoine de

340
345 Donc c'est tout l'aspect juridique, légal qu'on voulait regrouper là pour dire que la Ville, elle a le devoir de gestion, elle a le devoir de – je ne les connais plus par coeur, ça fait longtemps qu'on a écrit ça – de propriétaire, mais elle a aussi le devoir de mettre des règlements en vigueur pour protéger le patrimoine. Et tout ce volet-là, on pense qu'il faut le mettre de l'avant et en faire un des aspects importants de la Politique.

LA PRÉSIDENTE :

350 Donc dans la « Ville décideur » vous allez chercher des volets qui existent déjà dans la Politique mais vous les regroupez. C'est ce que je comprends? Il n'y a pas de nouveau... sauf le coercitif.

M. CARLE BERNIER :

355 Bien, le coercitif n'existait pas, là, non. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

360 Vous parlez aussi d'une « veille indépendante » puis après ça – mais ça, je ne suis pas sûre si c'est la veille qui n'a pas le droit de veto ou ce que la veille surveille, est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu l'importance que vous accordez à l'indépendance de la veille puis au droit de veto?

M. CARLE BERNIER :

365 C'est dans la composition de la veille qu'on avait une inquiétude. Si la veille est composée d'acteurs tels qu'on nous les décrivait, donc les sociétés qui sont gestionnaires

370 d'oeuvres d'art, la Ville et tout ça, ça fait qu'à un moment donné autour de cette table-là, pourrait être décidé de taire certains dossiers parce qu'un des acteurs autour de la table, ça ne fait pas son affaire qu'on en parle.

375 Donc c'est dans ce sens-là qu'on parlait d'indépendance de cette veille-là. C'est que les acteurs qui auraient le mandat de décider sur quoi la veille porte et qu'est-ce qui est publié suite à ces études-là, que ces acteurs-là qui prennent cette décision-là soient autonomes par rapport à une influence politique sur leur travail de veille.

LA PRÉSIDENTE :

380 Et le volet du droit de veto?

M. CARLE BERNIER :

385 Bien, c'est dans ce sens-là. J'essaie de revoir, là, l'idée du droit de veto, c'était l'inquiétude. L'inquiétude qu'on avait c'est que quelqu'un puisse avoir un droit de veto sur ce qui va sortir de cette veille-là.

Mme MARIE-LAURE LANDAIS :

390 Pour des considérations politiques ou économiques ou à ce titre-là.

LA PRÉSIDENTE :

395 Donc indépendante pour avoir de la transparence.

M. CARLE BERNIER :

400 Oui. Puis pour que personne ne puisse dire que cette veille-là est politiquement biaisée. Alors on veut, si on veut avoir une veille patrimoniale qui soit le reflet de ce qui se passe réellement, bien il faut qu'elle soit, qu'elle ait la crédibilité face aux acteurs qui font du travail sur le patrimoine, qui ne soit pas « entachable » par une action politique cachée.

LA PRÉSIDENTE :

405 Il y en a plusieurs qui nous ont dit qu'ils aimeraient, bien ça peut être associé au rôle de veille ou non, c'est un peu l'objet de ma question — qu'il y avait un besoin d'expertise parce que dans le domaine patrimonial, souvent on arrive avec des dossiers, un peu en état d'urgence puis plusieurs sont venus nous dire qu'ils se trouvaient un peu démunis à cause de la rapidité à laquelle les choses se déroulaient.

410 Qu'est-ce que vous pensez de ce besoin d'expertise pour le citoyen qui est acteur en
matière de la mise en oeuvre de la Politique?

M. CARLE BERNIER :

415 On le mentionne rapidement en conclusion parce qu'on n'avait pas toutes les données
mais avec un seul historien de l'art à la Ville de Montréal, on pense qu'il y a quand même des
lacunes importantes à ce niveau-là. Donc, on l'a intégré en conclusion parce que,
évidemment, oui, il faudrait avoir une équipe multidisciplinaire capable d'agir rapidement et
d'aider, que ce soit les organismes ou les citoyens à réagir rapidement. Ça, c'est assez
420 évident.

C'est aussi évident qu'il y a des choses qui peuvent nous avoir échappé dans notre
mémoire, mais ça c'est en conclusion, là. On mentionnait, en conclusion, que ce serait
important qu'on fasse en sorte qu'il y ait plus qu'un ou une historienne de l'art qui travaille à la
425 Ville.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet?

430

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

J'aurais deux points à regarder avec vous; le premier, quand vous parlez, à la page
13, de la Proposition 18 par rapport au patrimoine naturel, vous dites – je ne sais pas si j'ai
435 mal compris mais j'ai l'impression que vous suggérez qu'il y ait de l'acquisition de sites. Est-ce
que vous parlez à ce moment-là d'endroits spécifiques comme dans les éco territoires?

M. CARLE BERNIER :

440 Bien, au niveau, quand on parle d'acquisition de sites, on dit que c'est intéressant
mais pas suffisant. Donc, il y a aussi l'aspect législatif qui peut entrer en ligne de compte.
Donc, un zonage particulier, une protection des territoires.

445 On n'est pas allé plus loin parce que, évidemment, on sait bien que la Ville ne peut
pas acquérir tous les sites naturels qui pourraient avoir un potentiel patrimonial, ce serait
illusoire, on en convient. Mais on pense qu'il y a d'autres façons d'assurer la pérennité de ces
milieux naturels là, que ce soit par le Plan d'urbanisme, que ce soit par d'autres possibilités.

450 Donc, là, comment ça pourrait se réaliser? Par exemple, il y a la Corporation du Parc
des Mille-Îles à Laval qui gère un parc sur le bord de la rivière et qui, elle, comme Corporation,
a acquis des terrains. Donc il y a aussi, il y a tout plein de méthodes qu'on ne connaît pas

toutes, mais il y a le fait de protéger des territoires, il y a le fait de faire affaires avec le milieu qui travaille à la sauvegarde du patrimoine.

455 Comme, par exemple, à l'Île des Soeurs, c'est un cas, ça existe, là, il y a un organisme qui achète des terrains dans les milieux humides pour les protéger du développement.

460 Donc il y a des organismes existants qui pourraient combler certains besoins à ce niveau-là et puis, évidemment, législatifs au niveau du zonage. Si la Ville interdit un zonage de construction sur ces terrains-là, même sans les avoir achetés, on pense qu'il y a peut-être, là, une voie d'action. Mais, là, je ne suis pas juriste.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

465 Oui. En fait, j'aimerais poursuivre avec mon deuxième point qui a trait, comme ma collègue tout à l'heure, madame la présidente parlait de « Montréal décideur ». Je pense que c'est un concept nouveau parmi tous les mémoires qu'on a reçus puis j'aimerais savoir un peu comment vous voyez la relation, à ce moment-là, avec les arrondissements.

470 **M. CARLE BERNIER :**

475 Bien, on le mentionne en quelque part dans le document, qu'il faudrait que les arrondissements soient mieux intégrés, par exemple, en se donnant eux-mêmes aussi, un plan — là, je me mélange dans mes différents plans; on fait des consultations sur plusieurs politiques du patrimoine, on est dans le Plan de développement durable en ce moment, ça fait que je suis un peu mélangé — donc que la politique du patrimoine soit aussi... que les arrondissements soient aussi appelés à adopter une telle politique pour leur propre territoire et leur propre juridiction, évidemment.

480 Donc, à ce niveau-là c'est un peu comme ça qu'on le voyait, que les arrondissements devraient avoir eux aussi une politique.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

485 Qu'ils devraient avoir plus de mordant, c'est ça? Pour reprendre votre expression.

M. CARLE BERNIER :

490 Bien, c'est ça. On reprend les mêmes propositions qu'on propose à la Ville, on les proposerait aussi aux arrondissements.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord, merci.

495 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

500

Bien, je reviens à cette question d'arrondissement parce que ça a été soulevé à plusieurs reprises puis je ne pense pas qu'il y ait l'unanimité au moins sur ce plan-là, alors ça va donner du travail aux gens de l'équipe du patrimoine.

505

C'est que certains sont des tenants d'avoir une politique plus homogène sur l'ensemble, d'autres sont tenants d'une politique plus axée sur les particularités de l'arrondissement. Évidemment, il y a des pour et des contre dans les deux cas, mais quand vous mentionnez qu'il faudrait, en fait, ce que vous dites, vous déplorez que le projet ne donne presque aucun rôle à jouer aux arrondissements.

510

Il ne faut quand même pas oublier que c'est l'arrondissement qui est responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, et au niveau du patrimoine bâti, c'est à peu près l'outil réglementaire donc qui se situe au niveau de l'arrondissement. Je ne sais pas comment est-ce que vous voyez ça, là.

515

M. CARLE BERNIER :

Bien, il y a différentes problématiques, là, et il y a des choses qui vont relever de la Ville, veux, veux pas dans le patrimoine mais il y a aussi un danger de nivellement par le bas.

520

Par exemple, il y a eu une rumeur qui courait que l'arrondissement Ville-Marie avait pensé à remplacer le pavé de pierre dans le Vieux-Montréal par de l'asphalte parce que les résidents se plaignaient de la difficulté de circuler.

525

C'est très, très dangereux que des arrondissements puissent avoir le pouvoir de faire ça. Donc à ce niveau-là, c'est sûr qu'il y a là à déterminer un cadre minimal dans lequel les arrondissements devraient s'insérer.

530

Maintenant, c'est sûr que les arrondissements, au niveau local, sont beaucoup plus à même de protéger certains petits territoires. Si je prends l'exemple du Parc des Pères dans Rosemont - Petite-Patrie, je verrais mal la Ville dire : on va protéger ce petit territoire-là qui est

très, très petit et à l'échelle du quartier, alors que je vois très bien l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie en faire une de ses principales actions en protection du patrimoine naturel.

535

Donc je pense que les deux niveaux ont un rôle à jouer; la Ville centre pour le patrimoine qui est collectif à tous les Montréalais, puis dans ce sens-là le Vieux-Montréal me semble être un patrimoine qui est collectif à tous les Montréalais, et pour des aspects locaux d'un autre type d'importance, que les arrondissements se donnent les objectifs de protéger leur propre patrimoine à leur niveau.

540

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

D'accord. En page 12, vous parlez de « *Maintenir dans le domaine public ou institutionnel, les bâtiments patrimoniaux qui n'appartiennent pas à des intérêts privés* ».

545

M. CARLE BERNIER :

Oui.

550

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Un coup qu'on a fait ça, à un moment donné on se retrouve avec un stock immobilier qui peut être assez conséquent. J'imagine que les lieux de culte, pour vous, font partie de...

555

M. CARLE BERNIER :

Oui, on le mentionne aussi dans le document. Ce qui nous semble important, c'est de s'assurer que ces lieux-là restent des lieux publics. Donc s'ils sont développés en musée, en organisme communautaire, en centre communautaire, en résidence pour personnes âgées, en crématorium pour ce qui est des églises anciennes qu'on doit fermer, tout ce potentiel-là pour nous est intéressant.

560

Ce qui nous inquiète c'est des cas comme le bain Hogan dans Verdun, en tout cas dans ce coin-là, qui a été privatisé pour construire des condos à l'intérieur. Donc cet édifice-là qui est un édifice art déco très beau a été vendu à l'entreprise privée pour qu'elle y fasse des condos. Un peu comme l'église qui est sur Saint-Laurent dans la Petite Italie.

565

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

570

St-Jean-de-la-Croix.

M. CARLE BERNIER :

575 Bon, cette église-là. Un peu ce qu'on sous-tend avec ce discours-là c'est que ces édifices-là font partie du patrimoine dans le sens où l'édifice fait partie du patrimoine mais aussi dans le sens où ces édifices-là ont été construits au centre des localités.

580 Donc dans un territoire privilégié et, en plus, avec l'aide du public et avec l'aide de la Ville. Donc quand on parle des bains publics, la Ville, quand on parle des églises, le public, donc ces édifices-là c'est du patrimoine collectif, on ne peut pas privatiser ces édifices-là en les vendant à bas prix à l'entreprise privée qui en fait des condos.

Donc ils privatisent les efforts de générations pour mettre ce patrimoine-là en place, au profit de 12, 15 personnes qui s'achètent un condo à l'intérieur.

585 Donc c'est ça qui sous-tend notre discours par rapport à ces édifices-là. C'est trouvons leur une vocation de bibliothèque, de centre communautaire, n'importe quelle vocation qui en ferait des édifices collectifs qui restent accessibles au public.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

590 C'est parce que vous en faites un absolu. J'imagine, c'est parce que la Fondation du patrimoine religieux, hier, nous a fait état, entre autres, d'un lieu de culte qui est l'oeuvre de Roger D'Astous, ce n'est pas le dernier venu, puis ce lieu de culte-là est vide depuis cinq ans. Il n'y a pas de preneur mais il n'y a pas d'usagers. Ça doit arriver à un moment donné qu'on ne trouve pas preneur, à ce moment-là...

M. CARLE BERNIER :

600 Bien, ces églises-là, on en parle dans le document – je ne pourrais pas vous dire quelle page – il y a un projet qui est actuellement à l'étude de transformer ces lieux de culte-là en crématorium. Donc à un endroit, un mausolée, en fin de compte, où on pourrait mettre...

LA PRÉSIDENTE :

605 Est-ce que vous voulez dire des columbariums, peut-être?

M. CARLE BERNIER :

Columbariums, excusez-moi.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est correct.

615 **M. CARLE BERNIER :**

Vous êtes très, très particuliers, très spécifiques dans vos questions, donc je suis un peu nerveux.

620 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, ne vous sentez pas piégé, on pose des questions pour être sûrs de bien comprendre votre position.

625 **M. CARLE BERNIER :**

Oui, oui, oui. Mais cette étude-là — là, je ne me rappelle pas par qui elle est faite... En tout cas, on la cite dans notre document, cette étude-là qui est faite par un ministère à Québec, qui est pour essayer de voir si plutôt que d'essayer de développer des mausolées sur le Mont Royal, on ne pourrait pas se servir de ces églises-là puis maintenir leur vocation.

630

Ces églises-là étaient des lieux dédiés religieusement à une croyance et on peut maintenir cet état-là en changeant simplement la vocation du lieu. Donc on pense que quand même, bon, des églises patrimoniales à Montréal qu'on a besoin de vendre, il y en a sûrement plusieurs mais on doit être capable de leur trouver des vocations à chacune, là.

635

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

On l'espère tous. Ne vous méprenez pas sur le sens de ma question. Ce n'est pas parce que j'étais contre votre proposition mais c'est que des fois, quand on va dans l'absolu...

640

M. CARLE BERNIER :

Mais en même temps dans le patrimoine, j'aurais tendance à dire qu'il faut un peu aller dans l'absolu. Parce que si ce patrimoine-là s'est rendu jusqu'à nous — des fois, bon, à Montréal il y a quand même au maximum 350 quelques années d'histoire, pour ce qui est du patrimoine bâti, mais il y a quand même passé des centaines d'années pour se rendre à nous. Donc il suffit de pas grand-chose pour perdre ce patrimoine-là et il nous semble important de tout mettre en oeuvre pour essayer de protéger ce qu'on a parce que demain, si on ne l'a plus, on ne pourra pas le recréer.

650

Donc dans ce sens-là, pour nous, c'est vraiment un absolu parce qu'on peut être originaux et on peut essayer de trouver de nouvelles vocations pour ces lieux-là, puis l'exemple de s'en servir comme mausolée est un bel exemple.

655 Il y a trois ans on aurait dit ça, tout le monde aurait été surpris. Mais l'organisme, l'Écomusée de l'au-delà qui pousse un peu ce concept-là l'a mis sur la table et, bon, on l'étudie sérieusement actuellement. Mais je pense que autant cette idée-là était très, très novatrice il y a quelques années, autant on pourrait en trouver d'autres idées très, très novatrices puis il y a une foule d'écoles qui forment des jeunes qui vont travailler dans le

660 patrimoine demain, et qui n'attendent que ça d'avoir des mandats comme ceux-là, de développer des idées créatrices pour sauvegarder ces édifices-là.

Donc, moi, je pense qu'on est capables, comme société, de se donner le défi d'être sévères par rapport à la protection du patrimoine.

665

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez parlé de reconnaître le mouvement associatif comme partenaire. Dans le projet de Politique au niveau du système d'organisation de l'action patrimoniale, il est proposé,

670 et d'est déjà fait d'ailleurs, de créer et de mettre en place un réseau patrimoine qui permet aux différents groupes, organismes, individus qui oeuvrent dans le domaine patrimonial ou qui ont un intérêt de pouvoir échanger. Est-ce que c'est à ça que vous pensiez quand vous disiez que le mouvement associatif soit partenaire ou c'était quelque chose d'autre?

675

M. CARLE BERNIER :

Non, c'est vraiment quand on nomme les différents partenaires dans le document de consultation parce que, bon, cet aspect-là est nommé dans le document, donc qui est là déjà, mais quand on nomme les acteurs, on passe de citoyen à tout de suite – là, je n'ai pas amené

680 le document donc je ne sais pas à qui on passe – mais on passe tout plein d'acteurs mais jamais le milieu associatif dans cette section-là de la proposition de plan. Donc il nous semblait important, en dessous de citoyens, de rajouter le milieu associatif et les sous points correspondant.

685

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez aussi d'art populaire. Ce n'est pas une terminologie qui existe dans le projet de Politique, par contre on parle beaucoup... Bien, là, c'est peut-être moi qui va errer mais dans le domaine du patrimoine immatériel, les acteurs qui cherchent à maintenir les

690 traditions populaires sont regroupés sous ce vocable-là.

Est-ce que vous voyez quelque chose de particulier dans l'art populaire? Vous avez donné des exemples que je ne connais pas, ça fait que je ne suis pas en mesure de bien comprendre votre idée là-dessus.

695

M. CARLE BERNIER :

Bien, l'art populaire, c'est des gens qui développent des oeuvres artistiques sur une longue période, donc qui font leur vie dans ce développement-là, de façon totalement autodidacte et sans aucune prétention artistique.

700

Si on prend, bon, Arthur Villeneuve, il a peint sa maison toute sa vie. Les murs de l'extérieur, les murs de l'intérieur, des scènes, le paysages autour de la maison et tout ça et il l'a fait dans un contexte tout à fait pour lui, pour son plaisir mais de façon très importante. Tellement, qu'à la fin de sa vie, il était connu internationalement pour cette réalisation-là et puis aujourd'hui, cette maison-là a été déplacée à l'intérieur d'un musée pour être sauvegardée.

705

Donc c'est de ça qu'on parle quand on parle de l'art populaire et on s'est basé sur la définition du Conseil québécois du patrimoine vivant, là, qui dénombre sept branches au patrimoine vivant, dont l'art populaire, la danse, les rituels, la musique, l'art de la parole, les métiers traditionnels puis les métiers d'art traditionnels.

710

Donc on pense que l'art populaire est méconnu et en même temps qu'il est une démonstration d'un savoir-faire puis d'une prise en charge culturelle par des gens qui sont souvent de milieux pas aisés, là – si on parle de Papa Palmerino. Il vient, bon, c'est quoi son quartier d'origine? Ce n'est pas Verdun... Mais en tout cas, il vient d'un quartier très, très modeste et cet homme-là a consacré sa vie à créer des oeuvres inspirées de la religion et n'a aucune reconnaissance d'aucune institution muséale alors qu'on fait des portraits de lui partout dans le monde comme étant un artiste autodidacte d'art populaire important.

715

720

Donc à ce niveau-là, si vous voulez en savoir plus, je vous invite à aller sur le site du Conseil québécois du patrimoine vivant qui parle de ces différents artistes-là puis qui montre leurs productions.

725

LA PRÉSIDENTE :

Ça m'explique très bien. J'aurais une dernière question parce que vous dites que vous participez à plusieurs consultations publiques.

730

M. CARLE BERNIER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

735

Et puis la Ville de Montréal propose le Plan d'urbanisme ainsi que plusieurs politiques et stratégies, j'aimerais entendre votre opinion sur le lien entre le patrimoine et le développement durable.

740

M. CARLE BERNIER :

745

Il y a un lien direct à faire parce que le patrimoine, le développement durable veut qu'on assure notre développement d'aujourd'hui en respect des générations futures puis c'est un peu ça qui sous-tend notre proposition ici. C'est de s'assurer de sauvegarder le passé pour le bien être des générations futures, donc on pense que c'est très en lien, ne serait-ce qu'avec le patrimoine naturel et paysagé.

750

Donc il y a des liens à faire absolument directs entre le développement durable et le patrimoine, surtout quand on parle encore des bâtiments qu'on ne pourrait pas maintenir sur une vocation publique. Est-ce qu'on ne peut pas penser à un développement qui soit durable, de ces édifices-là? Donc les maintenir dans la sphère publique en faisant – je ne veux pas dire n'importe quoi, là, rien que pour donner une réponse, mais rapidement comme ça, pourquoi on n'en ferait pas... Bien, il y a les restaurants collectifs, les organismes qui font des popotes collectives...

755

LA PRÉSIDENTE :

Des cuisines populaires.

760

M. CARLE BERNIER :

Des cuisines collectives. Il y a tout plein de façons de développer de façon durable et en respect du patrimoine. Donc on pense que c'est sûr qu'il y a un lien à faire entre les deux. Maintenant, bon, il faudrait se pencher... On travaille en comité, nous, donc comme ça, là...

765

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous répondez très bien. Je trouve que vous vous faites du souci vraiment pour rien.

770

M. CARLE BERNIER :

Il faudrait qu'on se rencontre pour en parler, là.

LA PRÉSIDENTE :

775

Je me permettrais une dernière question. Vous représentez le Forum jeunesse, est-ce que par rapport à la jeunesse, il y a des éléments que vous n'avez pas trouvés dans la Politique, que vous auriez aimé voir? Puis ce n'est pas un piège, là. S'il n'y en a pas, c'est correct.

780

M. CARLE BERNIER :

Bien, à prime abord, le comité avec lequel on a travaillé sur ce projet-là n'en a pas trouvé, donc ça se retrouve indirectement quand on parle de l'éducation, quand on parle de la sensibilisation du public. Ça se retrouve par là, par le goût du patrimoine, bien c'est quand tu le comprends que tu as le goût de le découvrir. Donc ça se retrouve comme ça mais le patrimoine est quelque chose qui existe ou qu'on développe pour le futur. Donc à ce niveau-là, on est des acteurs de ce...

785

790

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes dedans.

M. CARLE BERNIER :

795

On est dedans mais il n'y a pas d'enjeux jeunesse, là, qu'on a tirés spécifiquement. On vous les aurait dits.

800

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre participation.

M. CARLE BERNIER :

805

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

810

J'inviterais maintenant madame Célyne Piché. Bonsoir, Madame Piché.

Mme CÉLYNE PICHÉ :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

815

Vous nous avez remis votre mémoire à l'avance, nous en avons pris connaissance puis je vous invite à être bien à l'aise parce que dans votre mémoire vous faites état de commentaires dans votre voisinage puis je pense que vous pouvez nous transmettre vos commentaires en toute sincérité, nous allons les entendre et les considérer.

820

Mme CÉLYNE PICHÉ :

825

Bon. Sérieusement, je ne sais pas vraiment par où commencer parce que j'aborde deux sujets dans qu'est-ce que j'ai envoyé, dans mon envoi. Je ne sais pas trop par quel sujet commencer. Je pense que je vais commencer par le premier.

830

J'ai parlé concernant la documentation qu'on a, les citoyens. La documentation pour le Plan, je vais parler juste pour le Plan d'urbanisme, mais moi, dans ma tête, c'est en général; tout ce qui est politique, juridiquement parlant.

Oui, la documentation est accessible, on ne peut pas dire le contraire, mais est-ce qu'elle est compréhensible? Ça, c'est une autre chose.

835

Moi, personnellement, j'en ai pris, des documents, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre ces documents-là, je les trouve très complexes. Je ne suis pas du tout d'accord qu'après deux ou trois heures d'information et d'échange de questions, que je puisse comprendre qu'est-ce que c'est.

840

Je vais comprendre les grandes lignes, je vais comprendre les enjeux en général, mais c'est des documents qui sont très complexes. Je trouve ça bien malheureux aussi que dans les écoles secondaires, qu'il n'y ait pas d'initiation là-dessus. Parce que c'est important, c'est notre patrimoine. Je ne comprends pas que ce n'est pas du tout intégré dans les cours, que ce soit dans n'importe quel cours; le français... n'importe quoi.

845

C'est important, c'est notre patrimoine. Ça aiderait les jeunes aussi à aimer dans quelle ville qu'ils sont. Qu'est-ce qui se passe dans leur ville, comment ça fonctionne. Aussi de prendre connaissance, quand on regarde les documents – moi, je parle toujours comme ça – ils sont écrits « juridiquement parlant » avec des termes...

850

Comme tantôt, le jeune homme qui était ici, je comprenais qu'est-ce qu'il disait mais je peux vous dire qu'il y a des mots, je ne comprenais pas du tout qu'est-ce qu'il disait. Mais je suis consciente que c'est un jeune homme, je crois, qui est à l'université. Moi, je n'ai jamais été à l'université.

855 Mais si j'avais appris un peu à l'école secondaire, l'initiation, à prendre connaissance des documents, comment la façon que c'est écrit, avec des termes d'urbanisme, avec des termes juridiques, bien quand on arrive adulte, on est plus conscientisé. On a plus le goût.

860 C'est comme tout à l'heure, le jeune homme, il disait. Si ces documents-là sont compliqués à comprendre, comment est-ce qu'on peut avoir le goût, l'intérêt à aller prendre connaissance de ça puis dire : oui, j'ai envie de m'impliquer, j'ai envie de faire quelque chose là-dedans. On va toujours rester à la surface, si c'est toujours complexe comme ça.

865 Je suis bien contente qu'il y ait un pas qui a été fait par rapport que la documentation est plus accessible; mais pour la compréhension, ça, c'est une autre chose.

870 Moi, j'aimerais ça que dans les écoles secondaires, je reviens avec ça encore, que ce soit intégré dans les cours. Une initiation de ça. Quand ils arrivent plus tard, que ce soit pour question pour voter, pour s'impliquer, pour parler, pour présenter des mémoires, des opinions, des questions, il y a une implication sociale qui va se faire, il va y avoir beaucoup plus d'intérêt.

875 Ça, c'est mon opinion personnelle, remarquez. Je n'ai pas mâché mes mots, j'avoue, quand je l'ai écrit. J'étais peut-être un peu trop émotive, mais c'est véridique. Je ne le relirai pas. C'est véridique ce que les gens me parlent.

J'en parle beaucoup. Des fois, je dis : « Ah, est-ce que vous êtes au courant du Plan d'urbanisme? » Qu'est-ce que j'entends, la plupart des citoyens vont dire : « Oui, j'en ai entendu parler » mais ça demeure toujours comme ça. Ça demeure toujours superficiel.

880 Donc les gens, ils le savent très bien qu'il y a des sites, qu'il y a de la documentation un peu partout, ils sont au courant de tout ça mais je peux vous dire, chez nous j'en ai une pile puis je pense que je comprends seulement les grandes lignes. Puis je ne trouve pas ça juste qu'on comprenne juste les grandes lignes. Je ne trouve pas ça juste.

885 Pourquoi est-ce qu'il faut que les citoyens se regroupent toujours avec des organismes ou des associations pour faire valoir leur voix? Pourquoi est-ce qu'il faut que ce soit comme ça? Pourquoi est-ce qu'un citoyen comme moi qui dit : « Ah, bien moi, j'ai le goût de dire quelque chose. J'ai le goût de parler. » Bien, c'est difficile. Même moi, je demeure superficielle dans qu'est-ce que je vais dire parce que je ne comprends pas vraiment le fond du Plan d'urbanisme. Puis je trouve ça bien déplorable. Je trouve ça vraiment déplorable.

895 Si l'Office de la consultation publique veut que les citoyens non affiliés, je répète, c'est très important, non affiliés, ça veut dire qu'on n'a pas de comité, on n'a pas de CA en arrière, on a personne pour faire nos documents ou quoi que ce soit, que ces personnes-là puissent s'impliquer.

Il y a aussi très souvent, on demande de présenter des mémoires. La première fois que j'ai entendu ça, mémoire, je me suis dit : ça, c'est pour les professionnels. Ce n'est sûrement pas pour moi, je ne serai jamais capable de faire ça.

900

Mais après ça, en appelant, là, on m'a expliqué que, non, ça peut être des commentaires, ça peut être votre opinion, ça peut être des questions ou quoi que ce soit.

905

Mais ce n'est pas dit, ça, quand on envoie un avis de consultation publique. Donc mémoire, ça demeure professionnel. Ça demeure pour les associations, les représentants de X. Les mots aussi, hein, ça aide à aller chercher des gens.

910

Je parle aussi comme de quoi que... Je me dis que ce serait peut-être le fun que si l'Office de consultation publique faisait un genre de sondage auprès des citoyens, si c'est un citoyen qui est impliqué activement dans un organisme, une association, il va dire : oui, je comprends assez bien les documents. Mais ils ont beaucoup de temps qui est alloué à eux autres pour démystifier tout ça. Ils ont beaucoup, beaucoup de réunions, de meetings, de congrès, et cetera.

915

Mais le citoyen, vraiment le citoyen monsieur et madame tout le monde, là, vraiment, est-ce qu'ils comprennent vraiment les documents? Je pense que vous seriez bien surpris. Parce que, moi, en tout cas, j'en parle beaucoup, beaucoup. Je suis une personne que j'aimerais ça m'impliquer plus mais je ne suis pas d'accord qu'il faut absolument que je m'associe à un organisme quelconque. Puis je pense qu'il y a beaucoup de citoyens comme moi.

920

Le langage aussi, je reviens à dire que le langage est très important, ce qu'on dit comme langage. Si vous voulez que les documents demeurent comme ça, complexes, parce qu'il n'y a pas moyen de le vulgariser plus, donc il va falloir qu'on l'apprenne à la petite école. Il va falloir qu'il y ait plus, dans chaque arrondissement, qu'il y ait plus de réunions pour nous enseigner comment, qu'est-ce qui se passe avec ces documents-là, c'est quoi les enjeux.

925

On n'a jamais non plus, on ne connaît pas le processus. D'où ça part, ça, le Plan d'urbanisme? Est-ce que ça part du fédéral? Quelle vision? Ça part du fédéral, du provincial? Ça part de où? À partir de où qu'on peut parler en tant que citoyen? Est-ce qu'on attend que les documents soient tous rédigés puis après ça, on peut parler? Il y a bien des choses que je trouve que ce n'est pas dit. Il y a beaucoup de non dit.

930

935 Je ne peux pas relire tout parce que c'est, en gros, c'est ce que je déplore. C'est aussi, je parle ici comme de quoi que l'avis qui est donné pour les consultations publiques, comme pour le Plan d'urbanisme, c'est publié 15 jours à l'avance, mais ce n'est pas dans tous les endroits en même temps, dans tous les médias en même temps puis ce n'est pas à plusieurs reprises. Donc si j'ai passé tout droit, exemple, si je n'ai pas acheté le journal, je ne le vois pas. Puis ça me passe sous le nez.

940 Si moi, ça me passe sous le nez, ça passe sous le nez à bien des gens. Mais je le sais que ça ne passera pas sous le nez avec les organismes, les associations parce qu'eux autres, ils sont vraiment très vigilants là-dessus. C'est une question comment rejoindre les gens encore plus.

945 Je ne sais pas trop quoi dire plus là-dessus. En gros, c'était ça que je déplorais, qu'on n'arrive pas à comprendre vraiment qu'est-ce qui se passe dans tout ce bla, bla là.

Mon deuxième sujet, si vous voulez bien.

950 Moi, quand j'ai commencé à parler de mon deuxième sujet, j'ai commencé à dire que les animaux urbains, que c'est un mot qui est tabou et je le maintiens. Jusqu'à présent, c'est encore comme ça. Quoique je me rends compte que dans les médias on commence à ouvrir une brèche de ce côté-là, de voir qu'il y a quelque chose qui se passe puis peut-être essayer d'organiser puis de mettre plus de transparence.

955 Moi, j'ai regardé, de qu'est-ce que je pouvais comprendre dans les documents d'urbanisme, j'ai vu la Politique de l'arbre. Je n'ai pas vu la Politique des animaux urbains. Et ça, je ne le comprends pas. Parce que c'est des éléments vivants dans notre ville. Ils sont présents. Que ce soit la faune urbaine, que ce soit des animaux urbains.

960 Il n'y a aucune centrale, il y a rien. En tant que citoyen, si on fait des recherches pour essayer de savoir s'il y a des suivis, des statistiques, des bilans, on court partout. Que ce soit du côté de la Fédération des vétérinaires, que ce soit du côté des animaleries, que ce soit du côté des entreprises privées qui sont engagées par la Ville, on court partout. On n'a jamais l'heure juste. Il n'y a aucune centrale, il n'y a rien nulle part qu'on peut dire : oui, on peut obtenir toute la documentation, on sait où qu'il va, l'argent, on sait comment ça fonctionne... Parce qu'il y a de l'argent qui est réservé là-dedans, ça, c'est certain, mais on ne peut pas avoir accès à ça.

970 Je ne veux pas dire que c'est un manque... Ce n'est peut-être pas fait exprès que c'est comme ça mais je pense qu'il n'y a pas non plus une volonté que ce soit affiché publiquement non plus.

975 Je pense qu'il manque d'organisation. S'il y avait vraiment une organisation, il y aurait beaucoup plus de transparence puis il y aurait beaucoup d'économie d'argent. Ce n'est pas vrai que ça coûterait plus cher.

980 Dans la faune urbaine, il y en a. Dans certains espaces verts à Montréal, il y en a de la faune urbaine. Quand on lit les documents d'urbanisme, ce n'est jamais mentionné. C'est mentionné « milieu naturel » ou « éco territoire ».

985 Pourtant, ils sont là. Ils sont quand même là. Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on veut les conserver ou on ne veut pas les conserver? Là, présentement à Montréal, c'est que s'il y a un débordement, on élimine. Ce n'est pas plus compliqué que ça. On ne parle pas de conversation, on parle de conservation de milieu naturel. Là, après ça, je suis certain que vous allez dire : « Oui, mais ça fait partie du milieu naturel. »

990 Oui, mais pourquoi ce n'est pas dit? Parce qu'ils sont là. Puis ceux, les endroits qu'il y a l'éco territoire, milieu naturel où est-ce qu'il y a de la faune urbaine, ce serait plaisant et instructif et éducatif de voir des belles affiches où on verrait les sortes d'espèces qu'il y a dans ces territoires-là.

995 Les sortes d'espèces, les suivis. Qui fait les suivis? Quel ministère? Quelle politique qui s'occupe de ça? Ça aide un peu les gens à comprendre où va l'argent aussi puis comment ça fonctionne puis comment c'est géré. Puis c'est une question aussi de conservation. Ça en est, ça, un bel héritage pour l'avenir.

1000 Est-ce qu'on veut laisser pour les jeunes à l'avenir un héritage comme nous autres présentement jusqu'à présent qu'on a fait, malgré peut-être que ça ne veut pas dire que c'est tout le monde qui veut ça, mais qu'un héritage en disant : bien s'il y en a trop, fermez vos yeux puis sinon bien on les euthanasie, on est les trappe puis on les envoie dans un autre secteur à Montréal. Oups! Il y a un autre débordement de ce bord-là, ce n'est pas grave, on appelle telle entreprise puis on élimine le tout.

1005 Ça, c'est la solution facile, éliminer. Mais ça ne donne pas le sens du Plan d'urbanisme qui est la conservation. On parle très peu – on parle très peu – on ne parle pas non plus des animaux urbains. Exemple, comme les chats errants. Ils sont là. C'est peut-être rendu des vermines, peut-être que les citoyens voient ça comme des vermines, mais c'est des citoyens comme vous et moi qui les ont mis dedans.

1010 Il y a aucun règlement qui punit ces personnes-là, rien. Mais ils sont là. S'il arrive, mettons, que la Ville ou qu'une entreprise privée décide de construire ou d'abattre des arbres ou quoi que ce soit, qu'est-ce qu'on fait avec ces animaux-là? On les élimine ou on les conserve? Ça non plus, on ne peut pas savoir qu'est-ce qui se passe. C'est tout du non dit. C'est tout de l'informel.

1015 Si on abat des arbres dans une zone pour faire une structure quelconque que la Ville
a jugé importante de faire, veux, veux pas, ces animaux-là dans la faune, il faut qu'ils se
poussent en quelque part. Où est-ce qu'ils vont aller? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'en
soccie? On n'en entend pas parler. Il y a un débordement? On élimine. On ne se casse pas la
tête. Mais ça fait partie du patrimoine naturel, pourtant.

1020
1025 Moi, tantôt, j'écoutais le jeune homme qui parlait de la plantation des arbres pour que
la faune urbaine puisse se nourrir. C'est très bien. Moi aussi, j'en parle dans qu'est-ce que
j'envoie. Parce que ça aussi, c'est important. C'est bien beau de planter un arbre parce qu'il
est beau, il est grand puis il a telle forme ou il va être, à long terme, il va durer à long terme
puis qu'il est *tough* dans la pollution. C'est bien. C'est bien. Mais est-ce que ça va nourrir aussi
la faune urbaine qui est dans tel secteur? Parce qu'eux autres, ils se nourrissent d'arbres
fruitiers, très souvent.

1030 Est-ce qu'on en voit? Non. Est-ce qu'on voit des affiches pour nous indiquer quel
genre d'arbres fruitiers? Si c'est pour nourrir des oiseaux, si c'est pour nourrir des sortes
d'animaux? Non, on ne voit rien de ça. Aucune indication là-dessus par rapport aux citoyens.

1035 Mais, moi, je pense que ça, ce serait très innovateur, et même pour les touristes qui
viendraient à Montréal et qui verraient ça, ils diraient : eh, c'est une très bonne idée de faire
ça. Ce n'est pas dans tous les parcs qu'on a la faune urbaine, mais il y en a.

1040 Moi, en tout cas, je trouve qu'on est trop dans l'élimination. Les choses vite faites. S'il y
a des citoyens qui se plaignent trop dans un endroit, on fait appel à des entreprises. Puis ce
n'est pas toutes les entreprises qui ont la même mentalité de conservation.

1045 Moi, je demande que dans un Plan d'urbanisme, s'il y a la Politique de l'arbre, bien
qu'il y ait la Politique des animaux urbains aussi. Ça donnerait aussi un sens que ça
centraliserait toute la chose, tout le budget, toutes les entreprises qui sont engagées par la
Ville. Elles reçoivent des subventions, elles ont des comptes à rendre, bien pourquoi que les
citoyens ne peuvent pas prendre connaissance de tout ça aussi. Quand on appelle les agents
de la faune, ils nous disent que c'est la Ville puis quand on appelle la Ville, ils disent qu'ils ne
savent pas. Ça, ça tombe à l'eau.

1050 Je parle ici comme de quoi qu'on enseigne aux enfants que quand ils achètent un
animal, ils adoptent un animal, d'en prendre soin. Donc si nous, la Ville de Montréal, on veut
garder ces animaux-là, on doit avoir cette même mentalité-là sinon on va dans le sens
contraire de l'éducation que les parents et que tous les tuteurs peuvent apprendre aux
enfants. Il y a une contradiction. Ça aussi, ça devrait être intégré dans les écoles. La façon
que la Ville gère tout ça, les milieux naturels, tout ce qui se rapporte aux êtres vivants.

1055

1060 Il y a aucune loi non plus, que ce soit dans les soumissions qui sont faites pour les entreprises privées, que ce soit pour « trapper » ou quoi que ce soit, là, concernant les animaux, il y a aucune clause morale. Tout fonctionne par entreprise. C'est une entreprise, question d'argent. Il n'y a aucune clause qui maintient comme quoi que c'est des êtres vivants, que ce n'est pas juste des boîtes de carton qui sont mises dans les coins.

1065 Je sais que Montréal, on est un peu en arrière par rapport à d'autres places dans le monde et d'autres provinces concernant les réglementations tout ça, mais je pense qu'il serait temps qu'on avance plus de ce côté-là.

1070 Moi, je ne suis pas d'accord de laisser, comme héritage pour les générations futures, qu'on va tout éliminer quand ça fait plus notre affaire. Ça ne rentre pas du tout dans la conservation puis ça devrait être intégré aussi dans le Plan d'urbanisme, parce que c'est des éléments, des items qui sont là bien présents. On ne peut pas penser seulement : on élimine comme des fourmis.

Voilà, c'est ça, en gros.

LA PRÉSIDENTE :

1075 Bien, merci Madame Piché. Puis je vous félicite de votre honnêteté. Vous avez parlé vraiment de deux points : l'accessibilité des documents puis les animaux domestiques puis les animaux sauvages dans un milieu urbain.

1080 **Mme CÉLYNE PICHÉ :**

Les animaux urbains, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1085 L'accessibilité des documents, vous touchez un point bien, bien sensible parce que, notamment, dans le cas de la Politique du patrimoine, un des piliers de la Politique, c'est de mettre le citoyen au coeur de la conservation puis de la mise en valeur du patrimoine.

1090 J'aimerais ça vous demander s'il y a certains, à part les animaux urbains, s'il y a certains volets du patrimoine qui vous ont plus attiré l'attention que d'autres?

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1095 Oui et non, parce que j'ai l'impression que c'est le centre ville, que tout est fait dans le centre ville. On dirait que la concentration pour Montréal, pour bâtir ou quoi, tout est concentré dans le centre ville.

1100 Moi, je demeure plus dans l'Est de Montréal puis il n'y a pas grand-chose qui se passe dans ce coin-là. C'est peu valorisé aussi. Quand il arrive que ce soit dans le temps des touristes ou quoi que ce soit, c'est peu valorisé dans d'autres arrondissements de Montréal. C'est comme si tout se fait dans le centre ville.

1105 Du côté des arts, tout ça, je trouve que ça va de mieux en mieux avec les années. L'intégration du multiculturel, tout ça, ça va aussi de mieux en mieux. Mais encore là, c'est toujours regroupé dans le centre ville ou Vieux-Montréal. Ce n'est jamais comme plus dans d'autres arrondissements.

1110 Puis pourtant, il y a d'autres, il y a des citoyens qui vivent là. Comment ils peuvent remonter côté monétaire, côté de l'arrondissement, s'il y a personne qui va les voir de ce côté-là? Il faut que ce soit toujours bien attirant. Mais on dirait que c'est toujours concentré vers la ville. Tout ce qui peut se bâtir, toutes les rénovations, toutes les belles choses.

1115 Moi, dans l'est de la ville, je pense que c'est le grand pic, le stade olympique. Je pense que c'est seulement ça qui peut peut-être attirer un touriste puis encore là, mon Dieu, où est-ce qu'il en est rendu avec le stade olympique, on pourrait lancer un grand débat là-dessus.

1120 Mais il n'y a pas grand-chose. J'aimerais ça qu'il y ait plus de choses qui soient bâties puis d'intégrer plus les citoyens aussi là-dedans puis de dire : ce serait quoi vos idées? Et je pense aussi que les jeunes aimeraient ça aussi dire leurs idées, qu'est-ce qu'ils aimeraient avoir, pas seulement un parc pour faire un aménagement de skate, là. Ils ont sûrement d'autres idées.

1125 Mais encore là, il faut avoir une plus grande connaissance des documents. Qu'est-ce que c'est, la vision, aussi? C'est quoi, la vision, la vraie vision de la Ville? Elle part d'où, cette vision-là? Si elle part du provincial, il faudrait peut-être le savoir, c'est quoi les grandes lignes, qu'est-ce qu'ils veulent vraiment. Qu'est-ce qu'ils attendent des villes? Puis que la Ville de Montréal... Montréal, c'est quoi les points, les visions puis qu'on puisse travailler tout le monde ensemble.

1130 Mais ça, ce n'est pas seulement pour les organismes et associations, ça peut être dans les écoles. Il y a beaucoup de choses.

1135 Moi, je ne suis pas bien, bien d'accord — comme tantôt le jeune homme il disait que détruire des monuments ou des choses pour remplacer par des condos, tout ça, je suis très peu d'accord avec ça. Oui, il en faut des condos mais, là, on est dans le condo, là, c'est vraiment, ça se bâtit vraiment, je pense, un petit peu trop.

Ça, c'est mon opinion personnelle, remarquez. Je pense que c'est pas mal tout ce que je peux dire.

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

Par rapport aux animaux, je crois que c'est les arrondissements qui sont responsables de la gestion de la faune urbaine sur leur territoire. J'imagine que vous êtes dans votre quartier depuis avant la création de la nouvelle ville, vous aimeriez qu'il y ait une vision globale de la gestion de la faune urbaine sur l'île?

1145

Mme CÉLYNE PICHÉ :

Oui.

1150

LA PRÉSIDENTE :

Quand on sait que les règlements du Berger blanc puis tout ça puis... Ça se fait vraiment en arrondissement, c'est vraiment une délégation, comment est-ce que vous voyez... Si vous déménagez dans un autre arrondissement, vous auriez probablement à recommencer la même affaire entre la Ville puis l'agent de la faune puis savoir, dans cet endroit-là, comment c'est géré. Ça fait une drôle de question mais avez-vous une façon de voir qui permettrait de... Dans le fond, ce que vous aimeriez peut-être c'est qu'il y ait une harmonisation dans...

1155

1160 **Mme CÉLYNE PICHÉ :**

Qu'il y ait une centrale.

LA PRÉSIDENTE :

1165

Qu'il y ait une centrale.

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1170 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Au lieu de vous faire envoyer de l'un à l'autre, d'avoir en un endroit toute l'information sur comment ça se passe, c'est quoi les budgets, le suivi — vous avez parlé du suivi tout à l'heure?

1175

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1180 Oui, oui. Oui. Parce que chaque entreprise a sa façon de dire les choses. Il n'y a pas de centrale, on ne peut pas savoir combien d'argent qui est géré dans ça annuellement, on ne peut pas savoir les suivis, on ne peut pas avoir de statistiques ni de bilan, rien.

LA PRÉSIDENTE :

1185 Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1190 Oui. Bien, je reviens aux animaux et vous avez parlé des éco territoires et je vous avoue que je suis un petit peu débalancé parce que vous dites, c'est sûr ils vont nous dire : ils sont là puis donc en faisant l'éco territoire, on les protège. Mais qu'est-ce qu'il faudrait faire de plus? Je me creuse la tête depuis tout à l'heure puis je trouvais que c'était une bonne idée, les éco territoires. Est-ce que vous trouvez que ce n'est pas assez?

1195 **Mme CÉLYNE PICHÉ :**

Bien, c'est parce que ça devrait être mentionné. Comme je reviens encore au jeune homme – je ne me souviens vraiment pas de son nom – je reviens au jeune homme qui disait la plantation des sortes d'arbres pour nourrir, tenir compte à nourrir ces animaux-là. Bon. Ça, ce n'est pas tenu compte, ça, jusqu'à présent. C'est plus pour la beauté de la chose.

1200

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1205 D'accord.

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1210 Plus pour le paysage, pour l'oeil. Ou, comme dans mon coin, pour attirer les petits oiseaux. Oui. Mais la faune terrestre, où est-ce qu'il y en a, est-ce qu'ils ont quelque chose? Qui s'occupe de ça? Parce que, là, il n'y a rien, là. On ne voit pas rien du tout, nulle part. Ce n'est pas mentionné nulle part puis quand on fait des appels, ils ne savent pas non plus.

1215 Donc s'il y a un Plan d'urbanisme et qu'on tient compte du milieu naturel, ça devrait être mentionné aussi, que ce soit dans la Politique de l'arbre ou faire simplement une Politique d'animaux urbains, donc une centrale. On centralise tout ça sous la même politique, dire : bon, c'est comme ça, c'est là que ça se gère, puis c'est là que ça fonctionne, puis les comptes sont tous rendus au même endroit. Et ça peut être accessible aussi, visible au public.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1220

O.K. Mais pour bien me comprendre, là, parce que je pense que dans les éco territoires, il y a des animaux sauvages qui sont là puis ils vivent en harmonie avec le milieu puis si le milieu est plus humide, il va y avoir plus d'animaux d'une certaine sorte, et cetera.

1225

Mme CÉLYNE PICHÉ :

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1230

Mais vos animaux urbains, moi, je ne sais pas, là, il y a les écureuils, vous avez parlé des chats errants...

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1235

Il y a des mouffettes...

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1240

Les mouffettes, oui, c'est ça.

Mme CÉLYNE PICHÉ :

1245

Des ratons laveurs, il y a des hérissons, il y a des lapins, il y en a... il y en a beaucoup. Mais si on ne leur offre pas un endroit adéquat, un habitat adéquat pour se nourrir, bien il n'y en aura pas de conservation, ils vont aller dans les rues, ils vont se pousser ailleurs ou bien ils vont mourir tout simplement, ou ils vont être en charge d'une certaine entreprise quelconque qui est engagée par la Ville pour les relocaliser dans un autre secteur de la Ville qui va...

1250

Puis, là, il n'y a plus de suivi, il n'y a plus de gérance, il n'y a plus rien, là. Ça fait une surpopulation puis on tourne en rond, on tourne en rond puis le problème est le même, c'est que ça traîne les rues, ils ne savent pas où est-ce qu'ils s'en vont puis est-ce qu'ils sont protégés? Est-ce que ça fait partie de l'éco territoire? C'est toutes ces questions-là. puis on ne peut pas avoir de réponse de rien nulle part dans le fond. C'est ça.

1255 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

O.K., je comprends mieux votre préoccupation, merci.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais souligner que le lien que vous faites avec la formation à l'école, c'est très bien noté puis je pense que tout le monde comprend que c'est bien important.

1265 **Mme CÉLYNE PICHÉ :**

C'est important.

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Piché.

Mme CÉLYNE PICHÉ :

Merci.

1275

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Hubert Simard. Bonsoir, Monsieur Simard et bienvenue.

1280

M. HUBERT SIMARD :

Bonsoir, Madame la présidente et Madame et Monsieur les commissaires.

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors je vous laisse la parole tout de suite. Vous nous avez envoyé votre mémoire, nous en avons pris connaissance. Il est très étoffé, il comprend beaucoup d'éléments, il est très coloré et c'est avec impatience que nous vous attendions.

1290

M. HUBERT SIMARD :

Bien, écoutez, je vais essayer, comme j'ai mentionné dans le mémoire, je vais me concentrer sur un aspect des choses que j'ai écrites et je vais m'en tenir à ça au niveau de la présentation.

1295

1300 Si vous me permettez, dans un premier temps, d'abord j'aimerais féliciter la Commission, l'Office de consultation. Je trouve qu'il y a, là, une maturité dans le processus qui est très intéressante et je pense qu'on peut être fier de cet outil-là et c'est quelque chose qui est très valable.

1305 Si vous me permettez de me présenter. Donc je suis consultant dans le domaine des communications sur le Web. J'ai une maîtrise en urbanisme, diplôme en architecture, sciences économiques et, récemment, en commerce électronique.

Et j'ai été conseiller municipal de la Ville de Montréal de 1982 à 1994, j'ai occupé un certain nombre de fonctions à la Ville de Montréal et à la Communauté urbaine de Montréal et j'ai beaucoup travaillé aussi sur des dossiers de patrimoine et d'urbanisme.

1310 Et donc j'apporte ces précisions-là parce que, bon, je sais à quel point les apparences, des fois, peuvent prendre plus d'importance que les contenus. J'ai donc des intérêts professionnels et un passé politique mais j'espère qu'on retiendra de mon mémoire, que ce sont mes intérêts de citoyen montréalais qui priment.

1315 Je n'ai pas l'intention de retourner à la politique active, ce n'est pas une façon d'aborder le sujet.

1320 Donc mon mémoire porte plus précisément sur les technologies de l'information et des communications appliquées. Là, je mets entre guillemets le système d'organisation de l'action en matière du patrimoine et je comprends que les citoyens qui ont de la difficulté à se retrouver avec une terminologie comme ça mais je pense que c'est important d'avoir aussi des concepts qui sont porteurs.

1325 Et donc plus particulièrement sur le potentiel d'amélioration de la qualité des services, de l'approfondissement de la culture du patrimoine, l'intégration des citoyens à la réalisation de la Politique du patrimoine et le gain collectif de productivité qu'on peut faire et qui serait associé à un concept de communauté virtuelle du patrimoine montréalais.

1330 Et donc si je reviens un peu sur les grandes lignes du projet de Politique et ce que j'en décode, je pense qu'il y a une volonté de la Ville qui est très louable, de signifier haut et fort à l'ensemble des intervenants internes et externes, l'importance de ce patrimoine et l'attachement de l'administration municipale à sa mise en valeur.

1335 Mais ceci dit, je pense que c'est une politique sectorielle qui relève plus du programme politique que du plan d'action et, bon, la portée est définitivement axée sur le long terme, ce qui, en soi, je trouve, est une qualité, à condition de pouvoir la gérer à long terme.

1340 Au niveau des défauts de cette Politique, bien on ne pourra pas en mesurer l'impact, les priorités ne sont pas établies, les coûts ne sont pas mesurés, les résultats attendus ne sont pas identifiés, mais on comprend que ce n'est pas le sens de la démarche, qu'il s'agit plutôt d'établir un large consensus.

1345 Il y aurait un engagement à produire un bilan annuel pour mesurer l'effet réel de la Politique et, j'espère, mieux préparer les objectifs annuels qui font l'objet d'une planification budgétaire. Mais pour avoir travaillé à développer des politiques sectorielles, je sais qu'on mettrait toujours de l'avant cette proposition d'un bilan annuel mais je dois vous dire que je n'en ai jamais vu la couleur véritablement dans l'exercice courant des choses.

1350 Alors ce que j'identifie plus précisément comme étant ce qui se démarque dans cette politique-là, c'est la volonté d'intégrer la société civile, le citoyen, à la réalisation de cette Politique. Et je pense qu'on comprend aussi que ça dépasse l'appel conventionnel à la participation et qu'on a fait une lecture, je pense, qui démontre une certaine maturité par rapport à cet objet qui est le patrimoine, que c'est l'action citoyenne qui est le déclencheur périodique de l'intervention des administrations publiques.

1355 Et souvent, en fait, je vois rarement des cas qui démontreraient le contraire, c'est dans des situations de crise que ça se fait et des solutions qui sont apportées sont très coûteuses parce qu'elles n'ont pas été planifiées. Et qu'on réagit à la dernière minute souvent dans des cas où la valeur foncière, la valeur immobilière des objets sur lesquels on s'apprête à poser des actions sont à leur sommet historique parce que le promoteur est à la veille de mettre la pelle sur le terrain ou sur le bâtiment et donc on a payé très, très cher dans le passé pour des choses comme celles-là, à commencer avec le mont Royal où les citoyens se sont levés pour... Parce qu'on menaçait de couper les arbres pour faire du bois de chauffage.

1365 Donc l'action municipale ne pourrait pas se faire dans une situation où tout est pris en charge par l'administration municipale non plus. parce que l'administration n'en a pas les moyens. Il y a de multiples agendas qui sont excessivement coûteux, quand on pense aux infrastructures et au système d'eau qui fuit de partout.

1370 Alors donc ça entre en compétition avec d'autres objectifs plus prioritaires, plus contraignants et donc ma conclusion sur ce plan-là c'est que l'administration publique a besoin de l'appui des citoyens pour cibler, pour justifier ces interventions.

1375 Et l'expérience qu'on a pu avoir dans le passé démontre aussi que cet appui-là peut s'écrouler, s'effondrer d'une manière radicale dans des situations comme on a vécu dans les années 90 avec crise des valeurs immobilières, quand le citoyen est atteint dans son propre portefeuille, son propre patrimoine personnel, il regarde avec un regard très critique les interventions qui peuvent porter sur un patrimoine qui peut sembler être luxueux.

1380 Donc on comprendra mieux, je pense dans ce contexte, le besoin de créer un système d'organisation de l'action en patrimoine qui est capable de travailler à la continuité dans les relations avec les citoyens pour assurer la pérennité d'une culture du patrimoine montréalais par une veille continue.

1385 Cette culture permettra, au moment opportun, dans le cadre d'une politique sectorielle, de cibler les actions stratégiques qui peuvent être réalisées avec les ressources rares de l'administration municipale, favorisera également le maintien des relations de travail dans des situations de crise qui surviennent régulièrement.

1390 Donc, moi, s'il y a quelque chose de central dans cette Politique-là et sur lequel on devra juger l'administration municipale, c'est cet aspect-là.

1395 Bon, pour la suite des choses, je passe aux aspects plus, de nature plus technologique et je le fais en ayant fait la constatation que cette politique sectorielle là et l'ensemble des politiques dans le domaine de l'urbanisme, plus particulièrement, comportent des masses d'information très, très spécifiques, très pointues, laborieuses, difficiles à gérer et qu'on brasse constamment à travers de toutes sortes de processus et qui s'adressent plus souvent qu'autrement qu'à des clientèles très précises, très particulières dont l'intérêt public est là, mais qui n'est pas nécessairement partagé par un grand nombre de personnes qui peuvent s'intéresser à des sujets pointus.

1400 Et donc dans ce contexte-là, ce que je fais comme constat c'est que pour pouvoir réaliser une politique où on met le citoyen au centre de la politique sectorielle et qu'on génère beaucoup de processus et beaucoup de projets d'information, j'ai fait un relevé de la typologie des informations qu'on peut aller chercher et inventaire, études, analyses, planification détaillée. On a un vocabulaire très développé en français dans ce domaine-là, mais donc pour
1405 pouvoir arriver à faire ça, je pense qu'on doit avoir recours à des technologies qui accélèrent la circulation de l'information et l'accès à cette information-là. Et je ne crois pas que ça ait été abordé dans le projet Politique.

1410 Et également, le constat que j'aimerais faire et qui est à la fois en relation avec ces masses d'information là et l'idée de mettre le citoyen au centre de la Politique, c'est qu'il faut envisager un changement substantiel dans les rapports entre les citoyens et l'administration municipale.

1415 Il y a un apport particulier des nouvelles technologies de l'information. On parle assez couramment ces temps-ci de gouvernement en ligne, de démocratie en ligne. On commence à peine à en voir les contours mais on sait que la différence, par rapport à la situation existante, c'est une différence essentielle et ça passe par la notion d'interactivité.

1420 Alors c'est cette possibilité de non seulement faire descendre l'information à partir du centre municipal mais également de la faire monter par l'intervention des citoyens et les commentaires que les citoyens peuvent apporter.

1425 Et d'une manière accélérée, pour ne pas dire en temps réel, de manière à ce qu'on puisse partager une compréhension des enjeux — dans ce cas-ci dans le domaine du patrimoine — d'une manière très rapide et que cette information-là puisse circuler entre les citoyens, les associations, l'administration municipale, autant du côté des élus que des professionnels de l'administration, et de manière à arriver à prendre des décisions ou des orientations rapidement au lieu de les traîner pendant des mois, des années et subir, par la suite, des pressions de la part de promoteurs qui sont coincés par des situations financières qui deviennent de plus en plus lourdes.

1430 Alors, mais si j'en viens à mes propositions plus précisément, l'idée, dans un premier point, c'est de mettre sur pied ce que j'appelle une communauté virtuelle du patrimoine montréalais. Donc l'idée de communauté virtuelle est assez courante, assez connue des domaines peut-être plus d'ordre technologique ou d'affaires, mais je pense que c'est quelque chose qui se transpose très bien au niveau d'une politique sectorielle comme celle du patrimoine.

1440 Et donc l'idée c'est de mettre en place un outil de communication en ligne qui est interactif et qui permet donc, à la fois de rendre l'information accessible, comme le fait par exemple l'Office de consultation, et le fait très bien sur son site. Mais également de permettre que des citoyens puissent apporter leur information, leur contribution par ce même outil.

1445 Donc je ne veux pas rentrer dans des détails techniques mais il y a toutes sortes d'outils qui peuvent être mis en place de manière à répondre à ces besoins-là et arriver à une situation, je dirais encore de maturité, où un grand nombre de questions puissent être répondues par les usagers de cette communauté, sans que ça rentre, nécessairement, dans l'appareil municipal avec des dossiers qui nécessitent des interventions officielles et laborieuses, parce que ça prend beaucoup de temps, d'énergie pour faire les choses correctement dans la tradition municipale.

1450 Mon deuxième point c'est l'idée de mettre en place des services en ligne interactifs. Et je parle au-delà de la possibilité d'envoyer des messages ou des discussions mais je prends l'exemple de l'outil de veille, qui est un outil qui est prévu dans la Politique, et qui aurait intérêt, je crois, à être ouvert à la communauté.

1455 Et je pense que ce ne serait vraiment pas très compliqué. On a déjà des outils, on a déjà l'inventaire du patrimoine, la base de données est accessible en ligne, on peut y greffer des outils qui permettraient de donner des nouvelles sur certains éléments du patrimoine et voir même d'aborder des discussions sur la priorité d'intervention et d'avoir des moyens

1460 comme ça de comptabiliser les niveau de priorités relatifs à des objets du patrimoine, sans nécessairement avoir beaucoup d'interventions humaines pour gérer ces outils-là

Et tout ça se ferait évidemment en temps réel et les élus, les professionnels pourraient avoir accès à ces sources d'information-là et les utiliser à bon escient.

1465

Ce qui m'amène à ma troisième proposition qui est celle de la valorisation de la participation des citoyens. Parce que si on veut vraiment mettre le citoyen au centre de la politique sectorielle du patrimoine, il faut que les interventions des citoyens soient valorisées et intégrées au processus administratif et politique.

1470

Ce qui voudrait dire que lorsqu'un dossier est acheminé au travers de l'appareil municipal, s'en va vers le comité exécutif, qui s'en va vers le conseil municipal, qu'il y aurait une petite case qui ferait un peu la synthèse des interventions des citoyens sur cet objet-là, de manière à ce que les élus soient avisés que ça fait l'objet d'une discussion dans la communauté et de manière à ce que les élus, également dans leurs assemblées d'arrondissement ou de conseil ou de commission, puissent se référer à ces outils-là et savoir qu'est-ce qui se passe sur leur territoire et être en mesure d'aller chercher des réponses pour pouvoir répondre dans le cours de l'assemblée d'arrondissement.

1475

1480

Et la dernière idée que je mets de l'avant c'est que ces outils-là, il y en a déjà beaucoup qui sont développés et ces outils, souvent, sont de type qu'on appelle ouverts *open source*. C'est des communautés qui fabriquent ces outils-là, des communautés d'informatique et qui les adaptent en fonction des objets auxquels ces outils-là participent.

1485

Et ce serait intéressant que la Ville se positionne et travaille avec ces communautés-là pour développer des outils qui seraient disponibles à d'autres municipalités et, évidemment, elle pourrait bénéficier de la collaboration de d'autres municipalités dans le développement de ces outils-là

1490

Alors je crois qu'il y a un certain nombre de bénéfices potentiels qu'on pourrait obtenir avec la mise en place de projet de cette nature-là. On aurait, bien sûr, une information qui circulerait avec beaucoup plus de fluidité, de rapidité. Les échanges entre les intervenants seraient valorisés et on disposerait d'un groupe de discussions – on dit en anglais *focus group* permanent et bénévole qui pourrait apporter sa contribution à l'évolution du dossier du patrimoine.

1495

1500

Et bien sûr, je pense que le bénéfice aussi le plus importants serait une amélioration de la qualité du service aux citoyens. Parce que le citoyen aurait cette capacité d'aller chercher toutes les informations pertinentes au moment où il est prêt et intéressé à le faire, et il pourrait, dans le même temps, donner son opinion pour les sujets qui lui sont d'intérêts.

1505 Et je pense que ce n'est pas vraiment, dans le fond, une question technologique, c'est plus une question de l'ordre de la gestion du changement dans la façon de travailler de l'administration municipale, parce que je pense qu'on peut faire les choses assez simplement, sans créer des investissements majeurs pour développer des nouveaux outils. Et que l'essentiel devrait être fait avec des ressources qui travaillent à l'animation d'un projet comme celui-là plutôt que dans du codage informatique.

1510 Alors c'était ce que je voulais apporter comme contribution à cette discussion-là, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1515 Merci, Monsieur Simard. Après votre présentation, votre mémoire sera mis en ligne sur notre site. Vous avez abordé beaucoup de volets dans votre mémoire. Évidemment cette proposition d'avoir une interaction en ligne entre le citoyen puis l'appareil municipal, j'aimerais vous poser quelques questions pour mieux la comprendre.

1520 Peut-être comme un peu tout le monde, j'ai la réaction de penser que l'efficacité d'un outil comme ça, ce n'est pas une panacée. C'est sûrement un outil de plus mais dans quelle mesure est-ce qu'il devient un outil de beaucoup supérieur aux autres?

1525 Je m'explique : c'est que dans le domaine de la participation publique, on se retrouve parfois avec un peu toujours les mêmes et il pourrait arriver la même chose avec un système interactif en ligne. Puis à ce moment-là, on se retrouverait avec les mêmes défauts que tout autre système de participation et d'interaction avec le citoyen. Je ne sais pas si vous me suivez?

1530 Alors je suis familière avec ce que j'appellerais des systèmes informatiques passifs où on consulte un site, je ne suis donc pas, sur le plan technologique, peut-être assez bien informée pour bien saisir votre proposition. Est-ce que j'erre indûment en associant votre proposition – parce que j'essaie d'imaginer le volet interactif. Je vois un peu comme le *chat*, je n'ai jamais *chaté* de ma vie, là, mais j'aimerais que vous m'expliquiez un peu plus les avantages et les inconvénients.

M. HUBERT SIMARD :

1540 Bon, d'abord c'est sûr que ce n'est pas une panacée. Mais en même temps, je pense qu'il y a là la possibilité d'élargir beaucoup la clientèle qui aurait accès éventuellement à ces outils-là et je pense que comparativement à un processus comme celui qu'on vit actuellement, qui oblige les gens à se déplacer aux heures qui sont affichées, à ce moment-là, on aurait un élargissement beaucoup plus grand, en fait. Ce serait en fonction du moment où le citoyen choisirait de participer qu'il pourrait le faire.

1545 Mais pour vous aider à visualiser un peu, je crois qu'il y a tout un savoir faire qui est à développer. Je sais, j'ai constaté qu'il y avait eu des expériences qui avaient été faites il n'y a pas si longtemps avec le Sommet sur Montréal, par exemple. On avait mis un forum de discussions en ligne, qui a été très peu fréquenté.

1550 Mais ce que je me dis, à ce moment-là, c'est que comparativement aux ressources qui sont mises à la disposition ou, enfin, qui sont utilisées pour valoriser un processus comme celui qu'on vit actuellement, si on mettait simplement une portion des ressources, de ces ressources-là pour valoriser des relations en ligne, je pense qu'on aurait un impact considérable.

1555 Et, bon, pour donner un exemple, je pense que si le citoyen avait le choix de dire : bon, moi, dans mon arrondissement, le patrimoine est quelque chose qui me préoccupe, c'est un sujet, je ne vais pas m'impliquer dans un groupe, là, mais s'il se passe quelque chose dans mon arrondissement, je vais être au courant. Et si on lui propose de s'abonner à une lettre, un bulletin qui occasionnellement lui fera un petit rapport de la situation du patrimoine dans son district et qui permettra de souligner des enjeux, et à partir de ce bulletin, qu'il ait la possibilité de se rendre sur un site qui développe un peu plus, qui va lui donner l'information sur l'enjeu qui le stimule à ce moment-là, et qu'il ait la possibilité, par la même occasion, de faire un commentaire, je pense qu'à ce moment-là, on a la possibilité d'aller chercher le maximum de contribution de la part du citoyen.

1565 Ce qui n'empêche pas que, éventuellement, les processus puissent conduire à des consultations publiques, mais je pense qu'il y a tellement de travail à faire en amont des consultations publiques formelles dans tous les processus qu'on souligne dans la politique sectorielle et qui sont, en quelque sorte, de la prévention, si on peut arriver à régler ou à faire en sorte que la culture du patrimoine évolue à un niveau tel qu'on arrive à diminuer au strict minimum les interventions municipales, je crois qu'on aura fait beaucoup de chemin à ce moment-là.

1575 Parce que ce qu'on a vécu beaucoup dans le passé, c'était le laisser-faire et on arrivait à des situations en cul-de-sac où l'administration, à la dernière limite, était en situation d'intervenir à défaut de perdre l'élément patrimoine en question.

LA PRÉSIDENTE :

1580 Un élément que vous avez souligné, c'est que la qualité de l'intervention citoyenne dépend aussi de la qualité de l'information dont il dispose. Et, bon, vous avez souligné la qualité de certains sites, mais en terme patrimonial, il y a une grande partie de la reconnaissance qui est liée à la connaissance. Il y a plusieurs sites qui présentent des inventaires, que ce soit des sites de la Ville ou d'ailleurs.

1585 Là, je crois comprendre, finalement, que le système que vous proposez, il est interactif
mais pas nécessairement en temps réel. C'est un petit peu ça qui était ma difficulté de
compréhension du bénéfice ajouté.

1590 Dans le fond, si je comprends votre proposition, c'est que l'information soit accessible
sur Internet et qu'on puisse apporter nos commentaires sur Internet sans nécessairement se
déplacer physiquement. Et que ces commentaires-là soient aussi accessibles au public. C'est
donc l'idée que le public, que le citoyen est capable de répondre au public, donc il y a une
partie des interrogations qui peuvent être soulevées, donc qui peuvent être répondues de
façon peut-être plus rapide et plus efficace de cette façon-là.

1595 Mais ma question revient à la qualité de l'information qui est disponible au citoyen
dans le domaine patrimonial. Est-ce que vous avez des commentaires par rapport à ça? Dans
le moment, il existe déjà un certain nombre de données au niveau de la Ville qui sont
disponibles sur Internet, des photos, des cartes, mais il y a un problème de format, des fois. Il
est difficile de consulter une carte sur un écran cathodique, il est difficile de l'imprimer sur une
1600 imprimante ordinaire, comment est-ce que vous réagissez à ça pour maximiser l'efficacité
d'Internet dans le cas de placer le citoyen au centre de la Politique du patrimoine?

M. HUBERT SIMARD :

1605 Bien, écoutez, je pense qu'il y a toutes sortes d'outils de qualité inégale. Et je pense
qu'il faut commencer à faire tourner la roue. C'est déjà commencé, ne serait-ce qu'avec le site
de l'Office de la consultation, mais le savoir-faire qu'on va tirer de ces expériences-là va
permettre d'enrober, si vous voulez, les outils avec une facilité d'utilisation qui va faire en sorte
qu'on est de plus en plus confortable avec ces outils-là parce qu'on a, dans le domaine de la
1610 numérisation, des informations, des multiplicités incroyables de possibilités de rendre
l'information, mais c'est souvent la convivialité ou le processus pour aller chercher cette
information-là qui est pénible et qui est mal ajusté.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1620 Oui. Vous faites état, en page 7, vous dites :

*L'ouverture d'un forum de discussion sans animation est un processus
aussi attrayant que de parler à un mur.*

1625 Évidemment, il y a aussi le fait que tous les travailleurs autonomes ont expérimenté
ça un jour ou l'autre. C'est beau de travailler dans son intérieur et puis de se faire son café à
l'heure qu'on a le goût, mais à un moment donné il y a aussi l'interaction, la communication
directe « *porto allegro* ». Il y a beaucoup de gens qui s'y rendent physiquement quand même,
même si c'est un modèle d'alter mondialisme où donc on pourrait présumer qu'ils ne vont pas
là pour le plaisir d'enrichir les compagnies aériennes.

1630 Alors il y a une place là-dedans à un moment donné pour un retour sur une
assemblée quelconque. Comment est-ce que vous la voyez? Comment est-ce que vous
voyez le passage de l'électronique à la réalité et quelle portion de la réalité — excusez,
virtuelle est aussi réelle, mais je veux dire les discussions de visu.

1635

M. HUBERT SIMARD :

Bien, écoutez, je pense que ça fait partie d'un savoir-faire qui est à bâtir et je suis tout
aussi convaincu qu'il y a un intérêt à maintenir des lieux de rencontre où on peut avoir toutes
1640 sortes de processus d'échanges informels ou formels parce que ça fait partie de la dynamique
des choses.

Mais si on pouvait régler la plupart des choses qui peuvent être faites en termes
d'échanges d'information, faire ça en ligne et faire en sorte qu'on arrive plus rapidement à ce
1645 besoin de mettre tout ça ensemble et d'échanger et d'avoir des discussions plus sur les
valeurs et sur les sentiments des uns et des autres par rapport à des choses, je pense qu'on
gagnerait beaucoup. Parce que vous avez certainement, tout le monde a vécu des processus
avec des réunions qui n'en finissent plus où on tourne en rond et qui n'apportent rien de
particulier, alors que les gens pourraient travailler à faire avancer les choses et être beaucoup
1650 plus productifs sur leur travail que d'assister à ces réunions-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Hum, hum.

1655

M. HUBERT SIMARD :

Mais ça n'empêche pas que l'aspect social de l'activité est une chose qui est très
valable mais demanderait peut-être à être révisé et pour miser justement sur l'aspect social de
1660 la chose plus que sur l'aspect traitement de l'information.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

D'accord. L'autre domaine que vous apportez, qui apparaît être important à première vue, c'est toute la question de la veille patrimoniale où vous en faites une veille électronique.

1665

Encore là, il faut qu'il y ait, il y a une veille internaute, mais il faut qu'il y ait un vigilant à l'administration également. Parce que je ne pense pas que l'on soit dans un Farwest où les citoyens se feraient justice à eux-mêmes et iraient s'enchaîner devant le portail principal d'un immeuble qu'une compagnie véreuse s'apprêterait à démolir.

1670

Alors il faut, à un moment donné, qu'il y ait aussi un passage obligé à une administration quelconque qui...

M. HUBERT SIMARD :

1675

Oui, absolument. Mais je pense que tous ces outils-là doivent être pris en charge, animés et gérés. On peut avoir... il y a toutes sortes de processus. L'information peut être validée avant d'être mise en ligne ou quelqu'un peut recevoir, chaque fois qu'un message est envoyé, une copie est envoyée à la personne qui est en charge de surveiller cet aspect-là et qui peut aller vérifier si cette information-là est valable ou non et peut, à ce moment-là, faire le nettoyage qui s'impose ou faire — ce que je trouverais plus intéressant encore, ce serait de faire la synthèse. Parce qu'on peut ramasser toutes sortes de bribes d'information et il peut y avoir quelqu'un qui assemble cette information-là d'une manière intelligible et constructive.

1680

1685

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Parce que le danger, s'il n'y a pas cette chaîne-là, c'est qu'on soit très, très bien documentés sur les infractions au patrimoine.

1690

M. HUBERT SIMARD :

Oui, absolument. Oui, ça implique qu'il y ait un suivi qui est fait mais ce que j'aurais tendance à dire par rapport à la situation traditionnelle où une personne doit appeler, essayer de rejoindre un inspecteur qui va aller faire une inspection sur le terrain, bien je pense que si, sur un objet particulier, l'administration du parc reçoit plusieurs interventions de plusieurs citoyens, il va y avoir une sorte de sélection qui va se faire sur la base de priorité et sur la base d'information de personnes qui sont déjà sur le terrain et qui ont vu des choses et qui peuvent raconter des choses.

1695

1700 Et donc, je pense qu'en termes de productivité et de qualité des interventions, les ressources rares de l'administration municipale dans ce domaine-là pourraient être mises à meilleure contribution que dans la situation actuelle.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

1705 D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

1715 Vous êtes sans doute au courant que le conseil municipal de la Ville de Gatineau a approuvé, fin janvier 2005, la création d'un coordonnateur en gouvernance participative pour faire partie de la section « Plan stratégique » et qui prône, justement, l'utilisation d'un gouvernement en ligne.

1720 Je pense qu'on pourra, à ce moment-là, voir l'efficacité d'un tel système, mais il y a quand même eu, lors d'un colloque à Gatineau en mai dernier, certaines réserves qui ont été soulignées par rapport à une telle façon de faire les choses.

1725 D'abord, on a dit de continuer aussi à envoyer des bulletins et à préparer des revues, et cetera, parce que vous dites dans votre mémoire quelque part, je pense, qu'il y a à peu près 63,4 % des gens qui sont en ligne, si on inclut le courriel qu'on peut avoir au travail, mais quand on regarde la population à la retraite, ça, ça baisse vraiment drastiquement et je me demandais, pour vous, parce que d'une certaine façon on va favoriser, entre guillemets, une élite, c'est-à-dire les gens qui sont capables d'avoir l'Internet haute vitesse et qui sont capables aussi de mettre à jour, tous les deux, trois ans, leur logiciel.

1730 Est-ce que vous n'avez pas une crainte de perdre un public qui quand même est important et qui, comme disait madame tout à l'heure, serait probablement le citoyen ordinaire qui lui va porter sur ses épaules le bénévolat à faire pour protéger son patrimoine.

1735 Alors j'aimerais savoir ce que vous pensez de ça, mon premier point, puis mon deuxième point, la relation avec les médias dans un tel contexte. Comment la voyez-vous?

M. HUBERT SIMARD :

1740 Pour ce qui est de l'aspect de rejoindre la population, bien je pense qu'il faut voir, il faut voir à long terme. Si on fait une politique qui est bonne pour dix ans, il faut voir à long

terme aussi et je pense qu'on a toute une génération qui s'en vient, qui aura grandi avec l'Internet et qui, éventuellement, je pense qu'on va arriver à une situation où le téléphone – le téléphone s'en va sur l'Internet, les coûts se réduisent et pour le même prix qu'une connexion conventionnelle, on aura, dans un avenir prochain, à la fois le téléphone et l'Internet.

1745

Et donc à partir de quand on sera rendu là, je pense que toutes les personnes qui sont alphabétisées, si on veut, auront accès à l'Internet et que ce soit à travers des connexions personnelles ou dans les réseaux de bibliothèques ou des réseaux associatifs, il y aura des points d'accès aussi universels que le téléphone, éventuellement, ou à peu près.

1750

Et donc à ce moment-là, on aura beaucoup plus facilement accès à toutes ces informations-là. C'est sûr que dans l'intérim, si vous voulez, bon, je pense que le papier a toujours sa raison d'être mais je pense que si on faisait une utilisation des investissements qu'on fait à la fois dans les communications en termes de diffusion de dépliants, de rapports, de choses comme celles-là ou en termes de diffusion radio, télé et autres, et qu'on favorisait la récupération de l'information via l'Internet, je pense qu'on va se faciliter la tâche en cours de route, tout en gardant des points d'accès et de diffusion de l'information, que ce soit Accès Montréal...

1755

1760

Un citoyen se présente à Accès Montréal, il veut avoir la version papier de la politique sectorielle parce qu'il n'a pas l'Internet et qu'il ne veut pas y toucher, ce serait tout aussi envisageable aussi. Mais je pense qu'on arriverait à une meilleure gestion des ressources à terme.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Mais par rapport aux médias?

1770

M. HUBERT SIMARD :

Bien, par rapport aux médias, je pense que les médias pourraient s'approvisionner via les outils qui seraient mis en ligne. Par exemple, sur la question des enjeux et comment les citoyens réagissent par rapport aux enjeux, les médias pourraient s'informer de ce qui se passe dans les arrondissements et dans les quartiers à travers ces outils-là. Ils pourraient faire le monitoring de ces outils-là et ils seraient mieux informés qu'autrement.

1775

Ils pourraient aussi, après s'être informés avec ces outils-là, relancer les élus et leur demander : qu'est-ce que vous faites au sujet de tel item sur lequel les citoyens donnent des avis qu'il y a un problème avec la gestion de cet élément du patrimoine? Et, à ce moment-là, on aurait une meilleure circulation de l'information dans tous les médias.

1780

LA PRÉSIDENTE :

1785 Dans votre présentation, vous avez souligné que dans le cadre de cette politique sectorielle, que vous aviez eu l'occasion, lors de vos fonctions comme conseiller municipal, de constater que le dépôt de la politique sectorielle était accompagné d'une proposition, d'un suivi sous la forme d'un bilan annuel et vous avez ajouté que vous n'avez jamais vu de bilan annuel.

1790 Pouvez-vous nous expliquer peut-être un peu pourquoi et comment, si vraiment vos craintes sont fondées, peut-on s'assurer qu'effectivement il y ait une forme de suivi qui répond aux aspirations du citoyen qu'on place au centre de la Politique?

M. HUBERT SIMARD :

1795 Bien, il faudrait peut-être que ce soit mis dans un ordre du jour, comment dire, obligatoire d'une commission statutaire, un ordre du jour statutaire que, une fois par année, à tel moment de l'année, je ne sais pas, la Commission du patrimoine attend le bilan du patrimoine et donnera son avis à l'administration municipale sur ce sujet-là. Parce que je
1800 pense qu'il ne faut pas attendre que l'administration, de sa propre initiative, fasse la demande de ce rapport-là.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Merci beaucoup, Monsieur Simard. Merci de votre participation. Nous allons prendre une courte pause et reprendre dans une dizaine de minutes. À tout à l'heure.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1810 REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1815 Nous reprenons à l'instant avec madame Lambert. Je crois que vous vouliez vous présenter à titre de directrice du Centre canadien d'architecture, je vais vous laisser vous présenter. Bonsoir, Madame Lambert, bienvenue.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

1820 Bonsoir, Madame, bonsoir Madame Beaudet, bonsoir Monsieur Archambault.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Je veux féliciter la Ville (...)

Fin de la phrase à la page 2 : (...) projet de Politique du patrimoine. »

1825

Alors sous la rubrique du rapport, je ne parle pas de toutes choses, évidemment je parle des enjeux. Et là-dedans, je veux parler des participants, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et les musées.

1830

Pour le premier...

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Bien que le document (...)

1835

Fin de la phrase à la page 5 : (...) partie intégrante du patrimoine public... »

Pour la question de la Ville de Montréal comme gestionnaire exemplaire, je vais parler du partenariat. J'y ai fait référence déjà évidemment en parlant du CPM et des musées mais — et il y a d'autres évidemment, mais je parle uniquement des choses dont je suis très... que je connais bien.

1840

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5 : « Compte tenu de l'envergure (...)

1845

Fin de la phrase à la page 5 : (...) en vigueur avec force. »

Alors c'est une grande, grande et très importante question.

Pour le patrimoine naturel et paysager, ce n'est pas la peine de protéger les arbres si on les tue.

1850

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 6 : Les arbres de Montréal (...)

1855

Fin de la phrase à la page 6 : (...) le décor de la ville.

Alors je finis avec la question du cadre législatif et ça, c'est la plus grande et difficile question qu'on aborde.

1860

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 7 : La coordination des dossiers (...)

Fin de la lecture du mémoire.

Merci.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous, Madame Lambert. Alors je profiterai de votre présentation pour vous poser quelques questions. Je commencerai d'abord par la notion de paysage parce que c'est une notion qui est nouvelle en terme patrimonial, en terme de reconnaissance. Il y a certains groupes qui ont suggéré que la notion de paysage soit mieux définie dans la Politique, notamment dans le contexte de la montagne.

1870

On retrouve une classification où on associe le patrimoine bâti, archéologique et paysager, là, on a l'impression qu'on réfère aux aménagements paysagers. Puis ensuite, dans les grands ensembles naturels, on retrouve encore un peu la notion de paysage.

1875

Avez-vous des réflexions à partager avec nous sur la définition qui est proposée puis une approche du paysage qui permettrait de soutenir la mise en valeur et la protection du patrimoine?

1880

Mme PHYLLIS LAMBERT :

En ville, on ne parle pas de la campagne, mais en ville on peut aller à la montagne qui est une grande entité, la plus grande entité naturelle, si vous voulez. Peut-être qu'il y a encore du paysage naturel, mais je ne crois pas; je crois qu'il y a un endroit au Québec qui reste encore naturel.

1885

Alors ce sont tous des aménagements qui sont faits par les humains. Alors qui, évidemment comme vous le savez, Hampstead avait une conception de l'écologie, de faire, pas uniquement de faire des endroits qui sont d'une grande qualité au point de vue du paysage et du passage, mais aussi de faire un aménagement où les arbres puissent – et les plantations, je ne parle pas uniquement des arbres – puissent survivre.

1890

Alors évidemment il y a les endroits comme des jardins des Soeurs Grises, il y a des endroits qui ont été tués comme les magnifiques boisés du Saint-Sulpice sur la colline. Et puis l'aménagement paysager, ça veut dire aussi le second étang (?) qui est tellement formidable après les Sulpiciens, mais ça veut dire aussi, ça veut dire, évidemment, l'aménagement qui vient d'être fait autour du quartier international de Montréal, mais ça veut dire aussi, c'est l'alignement des rues et vous devez reconnaître comme moi, que c'est épouvantable à Montréal. C'est absolument invraisemblable.

1895

1900

1905

À Westmount, je déteste dire ce mot parce qu'ils ne sont pas très agréables au point de vue de notre projet tellement important, mais quand même, ils ont bien veillé les arbres, ils ont quelques arbres superbes. Mais dans la ville de Montréal, on les tue de la façon dont... Le premier mot, comme j'ai dit, l'implantation.

1910

Alors je crois que c'est... Et puis au point de vue des parcs, il y a ces problèmes, par exemple, nous avons combattu pour sauvegarder l'ancien golf près de... Je ne sais pas, j'oublie maintenant...

VOIX NON IDENTIFIÉE :

1915

Middlebrook.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

1920

Exactement. Exactement. Mais c'est un endroit magnifique. Il y a des arbres là-bas qui sont superbes et il n'y a aucune compréhension de ça. Comme vous le savez, au Japon les arbres, on leur donne une qualité spéciale.

1925

Mais à Montréal, vous vous rappelez, à l'époque — c'est longtemps, il y a longtemps — mais à l'époque qu'on faisait l'Expo 67, on a coupé des arbres splendides pour faire... Je crois que c'était ou peut-être plus tard, l'arène de baseball.

1930

Mais je crois que le respect des éléments naturels est très important. Et même dans le Vieux Port. Évidemment, la Ville n'a pas la main libre dans le Vieux-Port mais évidemment comme membre du conseil d'administration du Vieux-Port, je combats toujours pour avoir cette partie entre la rivière et les rues, aménagée d'une façon bien.

1935

On fait des aménagements en Europe, en France, exquis. Mais ici, c'est désagréable, c'est affreux. Et même sur l'île de Montréal, quand vous allez à l'aéroport, boulevard Décarie et tout ça, c'est épouvantable. Et puis il y a des projets dans les écoles d'architecture, surtout à l'Université de Montréal, qui regardent ces choses et nous avons besoin de regarder ça très sérieusement.

Ce n'est pas uniquement le centre ville, c'est toute l'île. C'est tous les passages.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez, dans votre mémoire, de l'attention particulière qui doit être apportée — mais vous citez l'exemple du quartier international — aux nouvelles constructions dans le contexte où on a apporté, on a fait des aménagements particuliers. Et vous parlez, en toute fin, du cadre législatif.

1945 Je ne sais pas s'il y a un lien entre les deux, mais je serais tentée de vous demander...
Vous avez parlé, donc du contexte des arrondissements, de la ville centrale. Plusieurs
personnes viennent nous parler de ce contexte en mouvance continue mais il y a quand
même, pour les arrondissements qui restent, une structure à deux niveaux et les avis sont très
partagés en termes de comment assurer la meilleure protection possible de notre patrimoine
1950 dans le cadre de cette structure-là.

Est-ce que vous avez des commentaires à nous apporter?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

1955 Mais sûrement. Premièrement, j'ai dit à la fin de tout ça qu'on ne faisait pas très
attention aux règlements qui sont en place. Par exemple, pour l'arrondissement du Mont
Royal, et il y a beaucoup d'éléments qu'on peut citer.

1960 Alors premièrement, il faut faire attention aux règlements que nous avons. Et puis
avec ça, puis une autre chose que je pourrais dire c'est – je n'ai pas mis ça dans le mémoire,
on ne peut pas tout mettre – mais vous avez, au coin de presque toutes les rues, il y a
toujours un élément marquant dans Montréal. Il y a ces tours qui sont sur des bâtiments, dans
les anciens quartiers et même dans le centre ville, et on les laisse se délabrer, tout ça et puis
1965 finalement on perd une qualité énorme.

Alors ça, c'est pour garder... Évidemment, les grands projets, ça, je mélange peut-être
deux choses. C'est parce que vous ne m'avez pas posé la question là-dessus, alors je retire
mes remarques pour l'instant, mais je reviens à cette question de sauvegarde des endroits.

1970 J'ai suggéré qu'on traite le quartier international comme un quartier de patrimoine déjà.
On n'a pas besoin de le déclarer mais c'est tellement évident. Et que la Ville doit faire quelque
chose pour tirer, pour toute construction qui va se faire dans un radius qui est à nommer, de
protéger, de voir, au futur, les bâtiments qu'on va construire là-bas.

1975 On remplit avec des petites maisons sans intérêt, parce que le terrain est toujours très
bon marché. Si ce n'était pas si bon marché, on ferait peut-être autre chose. Mais même avec
l'autre chose, il faut faire très attention à ça. Et puis tout le long de la rue – mais quelle est la
rue qui longe? – Bleury, c'était l'entrée à Montréal. On a fait cette place, cet endroit tellement
1980 magnifique avec des bâtiments à droite et à gauche qui sont superbes et puis on arrive par un
endroit qui était beau dans le temps mais qui est plein de taudis. Et c'est délabré. Et puis il y a
des trous, comme nous le savons, beaucoup de trous dans la ville.

1985 Alors je crois qu'il faut dire que quand un endroit, quand il y a quelque chose comme cette place ou la montagne, on tire une... D'ailleurs, nous avons proposé et pas mal de gens ont proposé cela pour la montagne, de tirer – et c'était tout à fait correct – de tirer une zone de protection autour. Et c'est assez vieux, cette idée de protection des bâtiments classés, c'est toujours dans la *Loi du patrimoine et des biens culturels* et c'est très important.

1990 On comprend pourquoi ils ont dit cela parce que, autrement, vous détruisez et puis du moment que vous faites une intervention, vous améliorez la chose, alors les gens viennent parce qu'ils trouvent « voilà, voilà, voilà. La valeur de ma propriété va augmenter. » C'est naturel. Mais il faut réaliser ça et puis le protéger.

1995 Je crois que de tirer une zone de protection autour, c'est la seule chose à faire.

LA PRÉSIDENTE :

2000 Plusieurs sont venus d'ailleurs réclamer le même genre d'intervention au niveau du patrimoine vernaculaire. Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Oui. Je reviens sur votre exemple du quartier international de Montréal.

2005 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Oui.

2010 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

Bon. Tout le monde, bien sûr, constate la grande qualité de ce qui vient d'être réalisé et ça a été fait dans le cadre d'un processus intégratif...

2015 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Magnifique, oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire :

2020 Et les éléments qui sont à l'extérieur, évidemment, ne font pas partie, n'ont pas fait partie de ce même processus-là et, là, le problème qui se pose au niveau du contrôle, comment est-ce qu'on fait ces arbitrages? Parce que si on soumet à un comité, un comité aviseur ou un comité contrôle ou quoi que ce soit, bon, est-ce qu'on va dire : ceci, on démolit ce projet...

2025 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Oui, c'est exactement la même chose. On avait dans le temps, la Commission Viger et on n'a pas ça maintenant. On a le CPM, mais le CPM n'est que aviseur. Est-ce que c'est au CPM qu'on donne ça? En tout cas, il faut un organisme. Ça, c'est des questions de combien de travail, s'ils peuvent le faire et sont capables de le faire.

2030 Mais il faut ça. Il faut, c'est la seule façon de le faire, il faut avoir les gens connaissant qui vont délibérer : qu'est-ce qu'on va faire avec ce secteur? Et puis établir des règlements pour les bâtiments qui sont à venir.

2035

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Oui.

2040 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Même, je dirais plus loin que juste de dire : ce bâtiment, on le garde; ce bâtiment on ne le garde pas, c'est... Mais vraiment, quelle est la nature de ce qu'on veut faire autour de cet endroit. Qu'est-ce qu'on veut faire? Des bâtiments plus grands, plus petits? Il faut une planification. Il faut faire ça avec un agent paysager de la Ville, évidemment.

2045

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

D'accord.

2050

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Mais ce sont des études à faire. Ce n'est pas des choses qu'on peut se dire, prendre à la légère, pas du tout.

2055

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

D'accord. Vous parlez du Conseil du patrimoine et j'ai l'impression que de conseil, vous leur proposez une mission d'expert conseil, même de bureau d'étude. C'est ça un peu?

2060

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Tout à fait. Il n'y a personne d'autres qui va faire l'expert conseil. Il n'y a pas d'expert et il faut, il faut cette... à la Ville.

2065 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

Mais à ce moment-là, si le CPM agit comme expert conseil, il perd son aura d'organisme sage.

2070 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Pourquoi? Tout ce qui compte, c'est l'expert conseil. Quand il y a une question de ce qu'on pourra faire avec le cimetière ou un bâtiment ici et le bâtiment par là. Et ils agissent toujours en experts-conseils.

2075

Ils font des études. Si vous avez vu les documents qui sortent du CPM, ils sont vraiment tout à fait des documents de grands auteurs au point de vue de la problématique qui est visée.

2080 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

Mais au niveau des études de base et donc il va falloir les alimenter, il va falloir leur donner des ressources. Vous élargiriez le...

2085 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Oui, oui, sûrement qu'il faut trouver un moyen de le faire, mais il faut ça dans la Ville et qui est mieux placé que le CPM de le faire. Ce n'est sûrement pas les élus.

2090 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

D'accord.

2095 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Héritage Montréal fait ça en faisant des rapports aussi mais il faut absolument, et puis il fera toujours ça parce qu'il y aura toujours des problèmes, mais il faut absolument un organisme qui fasse ça, des experts-conseils, absolument.

2100 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2110 D'accord. Si on comprend que le Conseil du patrimoine garde un rôle d'expert conseil et d'aviseur, j'aimerais savoir comment vous voyez un rôle d'une structure protectrice. Parce qu'on a eu des groupes qui sont venus, dans le contexte politique actuel, qui s'inquiètent au niveau du patrimoine bâti, paysagé et archéologique avec différents exemples de ce qui se passe sur le terrain.

2115 Avec l'Association des archéologues, je pense qu'on a quand même cerné aujourd'hui possiblement une solution qui se situerait au niveau de la *Loi des biens culturels* sous l'aspect où quand on a le droit d'excaver mais si on trouve quelque chose on le déclare, alors que dans un site à potentiel important reconnu, on devrait, au départ, ne pas avoir le droit d'excaver sans avoir un permis qui a d'abord vérifié s'il y avait des choses à préserver.

2120 Et je me demandais, on nous a dit qu'au niveau du Conseil d'agglomération, entre autres pour les aspects archéologiques, il n'y aurait rien qui pourrait se régler parce que c'est sûr que...

2125 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Il n'y aurait pas quoi?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2130 Il n'y aurait pas de chose qui pourrait se régler par rapport aux différentes juridictions des arrondissements, des villes reconstituées, et cetera, que c'est la *Loi sur les bien culturels* qui devrait prévaloir.

2135 Mais quand on parle, par exemple, vous donnez l'exemple dans les arrondissements, les trames de rues, d'avoir une vision beaucoup plus globale par rapport à des aménagements comme le quartier international, j'aimerais savoir qu'est-ce que vous voyez comme structure de protection ou d'éléments décideurs, pas nécessairement juste d'aviseurs mais qu'est-ce qu'on pourrait avoir?

2140 Est-ce qu'on ajouterait, par exemple, la responsabilité au Conseil d'agglomération, qui a déjà une liste mais qui peut être modifiée si on en avertit le ministre et qu'il ajouterait le patrimoine? Ou si on aurait une autre structure qu'il faudrait créer et qui protégerait vraiment dans les situations où il y a un problème, par exemple, de développement, et cetera?

2145 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Mais ça, ça doit se faire avec, évidemment, l'aménagement de la Ville. C'est-à-dire le département d'aménagement de la Ville. Il y a des gens de premier rôle qui sont là-dedans. Mais ça doit se faire avec, évidemment, un Conseil du patrimoine.

2150

Et vous savez, ce que vous avez dit au point de vue de l'archéologie, le Conseil du patrimoine a fait faire des inventaires superbes sur où se trouvent, où on peut pouvoir trouver des sites archéologiques dans la ville. Ça, c'est vraiment... Je ne sais pas si vous avez vu ces cartes qu'ils ont produites mais – je ne sais pas qui les a produites – mais c'est avec le

2155

Conseil du patrimoine.

Mais ça, c'était une position très importante de pouvoir faire faire ces inventaires, tous ces inventaires. Quelqu'un doit le faire. On fait ça structurellement, c'est toujours un conseil qui décide ce qu'on va faire et ce qu'on ne va pas faire et puis on demande à des gens de faire des études. Et c'est les gens du CPM qui savent qui sont les gens aptes à faire ça.

2160

Mais il faut aussi avoir une liaison très, très serrée avec la Ville, l'aménagement de la ville parce que le département d'aménagement de la Ville – Ça s'appelle quoi, le département? Je ne sais pas.

2165

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Le Bureau de patrimoine et de toponymie.

2170 **Mme PHYLLIS LAMBERT :**

Pardon?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2175

Le Bureau du patrimoine et de la toponymie.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2180

Non, non. Ça, c'est avec le CPM. À la ville, ça s'appelle Aménagement de la Ville et du commerce ou quelque chose comme ça.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2185 En fait, ce que les gens nous ont apporté comme expérience – c'est sûr qu'il existe des cartes et d'ailleurs, dans le Plan d'urbanisme, je pense qu'on a identifié les endroits à intérêt archéologique potentiel – c'est sur les propriétés privées.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2190 Oui.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2195 Où on considère que, finalement, un développeur peut commencer à construire puis il n'y a rien dans son permis de construction sur une propriété privée, qui va lui interdire de creuser. C'est quand il va creuser qu'il peut découvrir des éléments archéologiques et, là, selon la Loi, il doit transmettre cette information-là à la ministre.

2200 Et ce que les gens ont découvert c'est que souvent – qui va vérifier, hein? C'est un chantier de construction, alors des citoyens dans l'ouest de l'île, entre autres, se sont même enchaînés pour essayer de protéger un cimetière, alors...

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2205 Vous savez, qu'est-ce qui se passe à Paris, qu'est-ce qui se passe un peu partout dans le monde où il y a des richesses, et je ne sais pas exactement comment ils « gestionnent » ça mais il y a des tas d'exemples. On n'a pas, à Rome et en Italie, partout, et à Paris et dans beaucoup de secteurs de la France et puis au Moyen-Orient, partout, il y a des façons de gérer ça.

2210 Puis du moment que vous savez qu'on suspecte qu'il y a des sites ou il y a des possibilités de restes archéologiques, à cette époque-là en donnant un avis, une permission d'y construire, on doit dire : mais il faut envoyer un inspecteur ou quelque chose.

2215 Et vous savez, ça prend un petit moment avant que tout le monde entre en jeu et puis les gens commencent à avoir de la fierté d'avoir un lieu où il y a des restes archéologiques ou des rues qui sont... Mais il faut faire ça. Puis, finalement, je suis sûre que la plupart des gens – il y a toujours des exceptions à tout – mais la plupart des gens vont être fiers de leur ville et ils vont faire ça. Je trouve que c'est un moyen d'éduquer les gens, c'est
2220 très important.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

D'accord, merci.

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais aborder avec vous la dynamique de la restauration des édifices et des sites à caractère patrimonial.

2230 Le Plan d'urbanisme propose de reconstruire la Ville sur elle-même puisqu'il reste de moins de...

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2235 De reconstruire?

LA PRÉSIDENTE :

2240 De reconstruire la Ville sur elle-même, notamment dans les quartiers centraux ou les anciens quartiers, la possibilité de nouveaux développements va en s'amenuisant avec le temps. L'Ordre des architectes est venu nous dire qu'au-delà de la moitié des travaux qu'ils ont à effectuer se fait sur du bâti existant.

2245 Le Conseil des métiers d'art est venu nous parler de la difficulté d'assurer la qualité du travail de rénovation de biens patrimoniaux, que ce soit mobilier ou immobilier, à cause des coûts qui sont mal perçus. L'Ordre des architectes a souligné que la Politique de la Ville d'aller vers le plus bas soumissionnaire pour des travaux de rénovation ou de réfection d'édifices, ne favorisait pas la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux.

2250 Est-ce que vous avez des réflexions à ce sujet?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2255 Si on est sérieux et on construit un bâtiment, on ne doit jamais, jamais donner ça au plus bas soumissionnaire. Il faut regarder si le soumissionnaire qui est le plus bas est capable de faire le travail. S'il n'est pas capable de faire le travail, on va à un autre soumissionnaire.

2260 C'est ridicule de travailler comme ça. Ça n'a pas de bon sens. Moi, je n'ai jamais, dans toutes les choses que j'ai faites en construction, je n'ai jamais fait ça. On a toujours regardé, ils sont paresseux ils ne vont pas regarder, mais c'est essentiel de faire ça.

Et votre question c'est vraiment au point de vue de comment...?

LA PRÉSIDENTE :

2265

Comment est-ce qu'on peut s'assurer, parce que dans le cas de nouvelles constructions c'est peut-être moins compliqué, mais puisqu'on cherche à mettre en valeur et à conserver une quantité assez impressionnante d'édifices patrimoniaux qui existent sur l'île de Montréal, cette dynamique-là où on va vers le plus bas soumissionnaire, on ne reconnaît pas l'expertise de l'artisan dans certains domaines bien particuliers qui sont liés aux méthodes de construction anciennes, bon, il n'y a pas de solution miracle mais on ne peut pas demander au Conseil du patrimoine de tout faire, c'est-à-dire d'être un bureau d'expertise, de faire la veille patrimoniale, de donner les...

2270

2275

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Non, je n'ai pas donné...

LA PRÉSIDENTE :

2280

Non, je n'ai pas dit que vous avez dit ça.

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2285

Je n'ai pas donné à eux, le rôle de supervision et de construction parce que ça, c'est une autre chose. Mais si la Ville est en charge de voir, ils doivent voir... C'est en donnant, parce qu'on donne les plans, O.K., et c'est sur les plans et les devis où vous jugez quel genre de qualité qui va être faite. C'est à cette époque-là qu'on peut juger, que la Ville peut juger si ça s'en va dans la bonne direction ou non.

2290

Et puis même quand ça a l'air d'être bien, il faut faire des inspections. On fait toujours des inspections, la Ville fait ça en tous les cas. Alors ça entre dans les normes de ce qu'ils font mais il faut des gens plus spécialisés dans la conservation et les normes de conservation, quand ça se fait.

2295

LA PRÉSIDENTE :

2300

Donc si je comprends bien, de la même façon qu'il faudrait établir des règlements particuliers dans le cas, comme exemple, du quartier international ou de la montagne, il faudrait peut-être adapter les procédures d'émission de permis et de surveillance des travaux dans les sites patrimoniaux?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Il faut adapter?

2305

LA PRÉSIDENTE :

Oui, les procédures d'appel d'offres, d'octroi de contrat?

2310

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Oui, oui, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2315

De façon à intégrer la dimension patrimoniale?

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2320

Oui, oui, parce que ça se fait en tous les cas. Ça se fait en tous les cas, ce n'est pas rien de spécial. La grande différence c'est le niveau d'expertise qui est amené par la Ville à regarder ces plans et ces devis.

LA PRÉSIDENTE :

2325

La Politique du patrimoine, le projet de la Ville place le citoyen au coeur de la Politique. Il dit que le citoyen doit s'approprier le patrimoine de façon à le valoriser dans la ville. Le projet de Politique propose, et c'est déjà fait, qu'il y ait mise sur pied du réseau du patrimoine.

2330

Sans trop me tromper, je pourrais dire, et ça nous a été souligné aujourd'hui d'ailleurs, que les mécanismes qui ont été prévus jusqu'à maintenant touchent plus particulièrement les organismes que les citoyens. Est-ce que vous voyez ça comme étant problématique? Et est-ce qu'à long terme, dans une vision à long terme, on peut espérer que les mécanismes qu'on a aujourd'hui — c'est un peu normal qu'on rejoigne les organismes — aillent jusqu'au citoyen? Parce qu'il y a cette différence entre l'arrondissement et le central.

2335

Le citoyen se trouve un peu perdu dans cette mécanique-là et les groupes sont peut-être mieux outillés pour mieux comprendre comment interagir et, avec raison, je crois, le projet de Politique place le citoyen au coeur mais aujourd'hui, au moment où on se parle, il n'est pas certain que les moyens dont on dispose permettent d'atteindre cet objectif-là.

2340

Mme PHYLLIS LAMBERT :

2345 Quand vous êtes en train de faire éduquer des gens, qu'est-ce que vous faites? Vous les mettez dans les classes. Vous avez des gens qui les instruisent, n'est-ce pas? Alors c'est la même chose. Vous ne pouvez pas, il faut avoir quelqu'un, les groupes qui sont déjà formés qui connaissent quelque chose en patrimoine, ils peuvent appeler les autres à des réunions pour – Héritage Montréal fait ça tout le temps, n'est-ce pas? Alors ce n'est pas dans un quartier, c'est un peu partout dans la ville.

2350 Mais il faut, je crois, utiliser les mêmes moyens. Vous ne pouvez pas parler un à un à chaque personne, il faut avoir des groupes qui sont là à distribuer l'information. *To pass the information.* Ça c'est essentiel.

2355 Et les gens vont s'approprier, ça ne va pas passer du jour au lendemain parce que ça prend longtemps. Nous avons vu... d'ailleurs nous sommes ici 30 ans après que nous avons commencé à travailler pour la conservation du patrimoine de Montréal. Alors ça prend du temps et puis de plus en plus les gens sont engagés et puis je trouve que c'est très honorable de vouloir que chaque citoyen s'approprie.

2360 Mais les moyens de le faire, c'est vraiment d'avoir une forme d'éducation. Et le monsieur qui était avant moi parlait d'information qu'on pourrait avoir sur l'Internet. Ça, c'est une chose, et puis il y a des cours dans les écoles, il y a toutes sortes... Les gens aiment être instruits, avoir de l'éducation. Et aussi, dans les bibliothèques et les centres de la culture un peu partout.

2365 Alors c'est tout à fait possible d'organiser ces gens, et puis ça n'a pas besoin d'être centralisé non plus.

2370

LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait. Merci beaucoup, Madame Lambert.

2375

Mme PHYLLIS LAMBERT :

Merci beaucoup.

2380

LA PRÉSIDENTE :

Merci à vous. Madame Bronson des Amis du boulevard Saint-Laurent. Bonsoir, Madame Bronson, la parole est à vous.

Mme SUSAN BRONSON :

2385 Merci. Alors si vous êtes d'accord, je vais prendre 10 à 15 minutes pour présenter notre mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Bien sûr.

Mme SUSAN BRONSON :

2395 Alors comme vous avez dit, je m'appelle Susan Bronson et je représente ce soir Les Amis du boulevard Saint-Laurent, dont je suis membre du conseil d'administration.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Fondé en octobre 2003 (...) »

2400 **Fin de la lecture du mémoire.**

 Alors de la part des auteurs de ce mémoire, soit les membres du conseil d'administration des Amis du boulevard Saint-Laurent, je vous remercie de votre attention.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

 C'est nous qui vous remercions, Madame Bronson. Vous avez commencé votre présentation en disant qu'un des objectifs de l'organisme Les Amis du boulevard Saint-Laurent était de préserver l'esprit du boulevard. C'est une tâche qui doit être assez complexe, compte tenu du fait que l'esprit lui-même est assez complexe. Avez-vous des commentaires à partager avec nous sur les orientations de votre organisme pour préserver l'esprit du boulevard Saint-Laurent?

2415 **Mme SUSAN BRONSON :**

 C'est une bonne question et une question assez difficile. Effectivement, je pense qu'on commence avec la recherche et la documentation. On essaie de comprendre mieux la *main*, non seulement dans son état actuel mais également comment le boulevard a évolué à travers le temps, puis avec cette information, on essaie de faire ou d'organiser les initiatives de sensibilisation pour que l'esprit du boulevard Saint-Laurent, qui est à la fois fondé sur ces aspects ou ces qualités matérielles et immatérielles, soit apprécié et compris par non seulement le grand public mais également les autorités qui ont le pouvoir de faire des décisions sur l'avenir des différents lieux et bâtiments et secteurs de ce boulevard très important dans l'histoire montréalaise.

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

L'exposition qu'il y a eue il y a deux ans sur le boulevard Saint-Laurent, vous sert-elle de point de départ en terme documentaire?

2430 **Mme SUSAN BRONSON :**

Effectivement, cette exposition a rassemblé beaucoup de recherches qui ont été faites à travers le temps. Pourtant, c'était devenu assez évident qu'on touche à une... On est vraiment au point de départ en ce qui concerne la recherche sur le boulevard.

2435

Depuis cette exposition, j'ai travaillé avec mes étudiants dans le programme de la maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal, et nous avons essayé d'examiner en plus de profondeur, les différents secteurs du boulevard, non seulement sur le plan bâti mais également sur les aspects immatériels comme les occupants à travers le temps, les propriétaires à travers le temps.

2440

C'est une recherche de moine qui prendra beaucoup de temps à réaliser, nous continuons pourtant, mais effectivement, je pense que la *main* est un bon exemple du fait de la nécessité de continuer la recherche afin de mieux comprendre ce qu'on a comme valeur patrimoniale et, effectivement, afin de faire des décisions éclairées.

2445

Et, là, quand je parle des décisions, je ne parle pas uniquement des décisions qui se font à chaque semaine au sein des arrondissements, des trois arrondissements qui touchent à la *Main* qui est commémorée par le gouvernement fédéral, donc des décisions sur des interventions architecturales proposées sur des bâtiments particuliers, mais également des décisions sur les occupations futures.

2450

On voit qu'il y a une évolution dans les usages des différents bâtiments sur la *Main*; on voit, par exemple, que les commerces des différentes communautés culturelles commencent à disparaître; on voit des nouveaux genres d'activités liés, par exemple, à l'industrie du multimédia. De nouveaux commerces comme, par exemple, des commerces de meubles, des services personnels, et cetera.

2455

Donc pour guider les décisions sur ce genre de questionnement, je pense qu'il faut vraiment comprendre l'histoire du lieu et établir certaines valeurs patrimoniales qui méritent d'être respectées lors des interventions futures.

2460

LA PRÉSIDENTE :

Lorsqu'il y a étude de projet dans un des trois arrondissements qui doit passer, par exemple, par un examen au niveau du comité consultatif d'urbanisme, est-ce que la Société

2465

de développement commercial et/ou Les Amis du boulevard Saint-Laurent sont saisis d'un dossier avant qu'une décision ne soit prise au niveau de l'arrondissement?

2470 **Mme SUSAN BRONSON :**

2475 Ce n'est pas écrit dans le processus actuel qu'il y ait une consultation ni de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent ni des Amis du boulevard Saint-Laurent. J'ai siégé pendant deux ans sur le CCU du Plateau Mont-Royal. Je dois dire que dans ce cas, le CCU est très, très compétent et j'ai l'impression que les membres du CCU sont au courant des préoccupations de la Société et des Amis. Pourtant, il n'y a pas d'obligation de la part de l'arrondissement ou des arrondissements de consulter ni la Société ni les Amis.

2480 Pourtant, je dois dire que la Société qui s'occupe principalement du secteur entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal est assez au courant des différents projets qui sont proposés sur son territoire parce que ses membres sont les représentants des commerces en question.

2485 Les Amis sont peut-être moins au courant mais, comme j'ai expliqué au début, il y a une collaboration très étroite entre la Société et les Amis, bien que notre territoire s'étende un peu plus. Nous nous occupons du territoire entre le Vieux-Port et la rue Jean-Talon.

LA PRÉSIDENTE :

2490 Jean-Talon. Madame Beudet?

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2495 Si je comprends bien, il n'y aurait pas de table de concertation comme le Mont-Royal essaie d'établir en ce moment pour le cas de la *Main*, c'est bien ça? Où on regrouperait différents intervenants et que tout le monde, finalement, travailleraient en concertation et en connaissance de ce qui se fait dans chaque arrondissement?

Mme SUSAN BRONSON :

2500 Il n'y a pas de table de concertation officielle. Pourtant, je dois dire qu'il y a beaucoup de collaboration entre les divers intervenants qui travaillent sur la *Main*. Je dois dire qu'on travaille ensemble. Les Amis travaillent avec les arrondissements, la Société aussi travaille en étroite collaboration avec l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Les citoyens sont bienvenus à nos activités.

2505

Donc bien que ça n'existe pas officiellement, je n'ai pas senti des tensions ou un manque de collaboration entre les diverses instances qui sont concernées ou préoccupées par les différentes problématiques de la *Main*.

2510

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Mon deuxième point que j'aimerais aborder avec vous. Vous parlez de la recherche sur l'histoire des quartiers montréalais. On nous a fait part que la Ville de Montréal préparait des cahiers sur les différents arrondissements. Il y a aussi un document qui a été déposé en annexe au mémoire qui est présenté par le Plateau, où on a fait une étude quand même assez poussée des différentes parties de l'arrondissement Le Plateau, j'aimerais savoir, pour vous, est-ce que vous considérez que c'est une responsabilité de la Ville ou de chaque arrondissement de faire, justement, la recherche d'histoire de qu'est-ce qui s'est passé, de qu'est-ce qui se passe, et cetera?

2515

2520

Mme SUSAN BRONSON :

C'est-à-dire une responsabilité du bureau central ou de l'arrondissement?

2525

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Oui.

2530

Mme SUSAN BRONSON :

Il me semble que ça devrait être une responsabilité partagée entre les deux. Parce que, effectivement, les arrondissements ont des compétences et des niveaux d'expertise différents. Je suis familière avec les documents du Plateau Mont-Royal qui, à mon avis, sont beaucoup plus poussés que ce qui existe pour la plupart des autres arrondissements.

2535

Il y a certains arrondissements où il y a un besoin d'appui, de support technique, d'expertise en matière de patrimoine. L'arrondissement du Plateau Mont-Royal est particulièrement avancé à cet égard, mais je pense que c'est un peu exceptionnel.

2540

Alors dans le meilleur des mondes, ça devrait, à mon avis, être une responsabilité partagée.

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

2545

Dans le sens que le *lead* de la recherche devrait être le central, c'est ça? Parce qu'il y a aussi toujours des fonds à attacher à ça, hein?

Mme SUSAN BRONSON :

2550

Oui. Mais en ce qui concerne les fonds, je ne voudrais pas me prononcer parce que c'est complexe et c'est hors de mes compétences. Il me semble très, très important que l'arrondissement ait son mot à dire en ce qui concerne l'engagement des consultants et peut-être que l'encadrement des documents en question, parce qu'il y a quand même un

2555

encadrement qui est nécessaire pour assurer la qualité de ces documents, soit fait par les deux ensemble.

Peut-être un comité qui inclut quelqu'un de l'arrondissement avec l'équipe centrale. C'est certain que l'équipe centrale devrait être là pour assurer une certaine cohérence dans l'ensemble des documents en question.

2560

Mais je sais que c'est une question très complexe parce qu'il y a des arrondissements qui sont plus indépendants que d'autres, plus autonomes, qui ont leur propres idées mais de la même manière, il y a les arrondissements qui ont vraiment besoin de l'aide avec ce genre de problématique, il me semble, en tout cas.

2565

Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire :

Merci.

2570

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Archambault?

2575

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Moi, j'ai deux questions qui sont interreliées, qui ne sont pas... En fait, c'est au niveau de la délimitation territoriale du quartier d'étude. On sait que longitudinalement, l'arrondissement historique s'étend du fleuve à Jean-Talon. Latéralement, ça englobe quoi? Juste la rue?

2580

Mme SUSAN BRONSON :

En ce qui concerne l'arrondissement historique d'importance nationale défini par le gouvernement fédéral, ça inclut d'une ruelle à l'autre, soit des bâtiments de chaque côté de la *Main*, uniquement.

2585

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Mais il n'y a pas de ruelle.

2590

Mme SUSAN BRONSON :

La ruelle, il me semble, est incluse mais...

2595

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

St-Dominique n'est pas une ruelle, Clark n'est pas une ruelle.

2600

Mme SUSAN BRONSON :

Je dois dire que les Amis et moi personnellement, je trouve que c'est difficile de penser à une artère sans vraiment penser aux quartiers de chaque côté. Et dans le cas de la *Main*, le lien entre les deux est incroyablement important parce que les résidents des quartiers ont travaillé sur la *Main*, ont influencé le développement de la *Main* et c'est toujours le cas aujourd'hui. C'était toujours le cas à travers l'histoire.

2605

Alors pour nous, ce n'est pas uniquement la rue qui est importante, ce sont des quartiers de chaque côté. Jusqu'à quel point, ça reste à définir.

2610

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Et même au niveau de la Société de développement, les petits tronçons, les excroissances commerciales, là, je ne parle pas des artères principales de plein droit comme Mont-Royal, mais les petits bouts, comme la rue Roy ou Marianne ou un peu plus haut, Shamrock ou Danté qui, leur partie commerciale, elle est intimement liée à Saint-Laurent.

2615

Mme SUSAN BRONSON :

Vous parlez de la Société du développement du boulevard Saint-Laurent?

2620

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Oui.

2625

Mme SUSAN BRONSON :

Je dois dire que je ne suis pas certaine où sont leurs limites pour leurs membres. Je sais que chaque commerçant ou chaque bureau qui a une adresse sur la *Main* est membre...

2630

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Lui en fait partie, c'est ça.

2635 **Mme SUSAN BRONSON :**

Mais est-ce que ça s'applique également aux commerces adjacents sur ces rues? Je ne suis pas certaine.

2640 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

Parce qu'ils font partie de la mouvance commerciale de Saint-Laurent.

2645 **Mme SUSAN BRONSON :**

Tout à fait, et c'est très logique. Mais officiellement, je ne suis pas certaine. En ce qui concerne les Amis, n'importe qui peut être membre, ce n'est pas nécessaire de résider dans le district de la *Main*.

2650 **M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :**

D'accord. Parce qu'il y a, même à la limite, là, le marché Jean-Talon.

2655 **Mme SUSAN BRONSON :**

Oui, bien sûr.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

2660 Et ça fait partie et, disons, l'ensemble de la Petite-Italie aussi ou du Quartier Portugais.

Mme SUSAN BRONSON :

2665 Effectivement. Et c'est ça notre point à nous, que nos préoccupations ne s'arrêtent pas aux ruelles de chaque côté de la *Main* pour exactement cette raison-là.

M. YVES G. ARCHAMBAULT, COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous mentionnez dans votre mémoire qu'il devrait y avoir une politique de recherche qui accompagne le projet de Politique du patrimoine et que dans le cas spécifique ce la *Main*, il devrait y avoir des recherches qui soient faites sur l'histoire des quartiers environnants ou
2675 qui bordent la *Main*.

Ce qui m'amène, il y a plusieurs groupes, représentants de groupes qui nous ont dit qu'il serait intéressant d'avoir, à tous les niveaux, un centre de documentation, virtuel ou physique, mais en tout cas qu'il y ait une accessibilité pour le citoyen, les groupes, les
2680 chercheurs de la quantité de documents et d'études qui sont produites par et pour la Ville.

Quand vous parlez d'une politique de recherche, est-ce que vous y associez cette nécessité qui nous a été soulignée à plusieurs reprises, de rendre accessibles au public, les études qui sont réalisées pour et par la Ville?

2685

Mme SUSAN BRONSON :

Absolument. Et non seulement les études réalisées pour et par la Ville mais les études indépendantes comme les études qui sont reprises par des étudiants. Il y a des étudiants qui travaillent au deuxième et troisième cycle sur la *Main* ou sur les problématiques qui touchent à
2690 la *Main* et les quartiers adjacents.

Il y a aussi des individus qui s'y intéressent donc, oui, l'idée d'avoir un centre où toutes ces études sont rassemblées et mises à la disposition des chercheurs et du public, il me semble est très, très logique.

2695

Ça peut être virtuel jusqu'à un point mais peut-être qu'avec la création de la grande bibliothèque du Québec, ça sera possible de dédier de l'espace et des ressources à ce genre d'initiative.

2700

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que dans les programmes de recherche que vous dirigez, il y a ce volet de créer un corpus documentaire qui puisse être utilisé par d'autres?

2705

Mme SUSAN BRONSON :

Effectivement. Toutes les recherches qui ont été entreprises par notre programme sur le boulevard Saint-Laurent sont disponibles dans les bureaux de la Société du développement du boulevard Saint-Laurent et des Amis du boulevard Saint-Laurent. Et nous avons également présenté à quelques reprises les résultats de nos recherches. Effectivement,

2710

dimanche prochain, nous allons faire une présentation qui résume les recherches entreprises par mes étudiants au courant du trimestre de l'automne dernier sur le secteur Mile-End de la *Main*.

2715

Et les études en question, il s'agit d'une quinzaine d'études patrimoniales sur les différents bâtiments, seront mises à la disposition des chercheurs.

2720

Mais actuellement, elles sont dans l'université. On va donner une version numérique à la Société du développement et aux Amis, pourtant ce sera bon que ces études-là soient dans un endroit qui est peut-être plus accessible et plus équipé pour recevoir le public parce que le bureau des Amis est petit et il n'y a pas de personnel pour accommoder tous les besoins des chercheurs. Et il y a des appels à chaque jour, presque, pour les informations sur la *Main*.

2725

Et avec un personnel très, très réduit, c'est difficile de répondre à tous les besoins.

LA PRÉSIDENTE :

2730

Vous dites que seulement qu'au trimestre dernier, c'est une quinzaine d'études patrimoniales qui ont été réalisées par vos étudiants. Plusieurs mémoires soulignent la nécessité d'élaborer des critères, ou ce que, moi, j'appelle les termes de référence d'études patrimoniales de façon à ce qu'il y ait une harmonisation dans la qualité et dans la finalité des études pour les biens patrimoniaux.

2735

Est-ce qu'une telle grille de critères ou le cadre de référence est appliqué dans le cadre des travaux qui sont réalisés par vos étudiants?

Mme SUSAN BRONSON :

2740

Oui, effectivement, c'était dans le cadre d'un cours sur la recherche et la rédaction des études patrimoniales que ces études ont été réalisées.

2745

C'est un cours que je donne depuis des années. Je dois dire que je suis arrivée après, bon, presque 20 ans travaillant sur les études patrimoniales, je suis arrivée à la conclusion qu'il n'y a pas de recette magique pour les études patrimoniales. C'est certain qu'il y a certaines considérations qui apparaissent toujours. Il y a toujours une analyse historique, une analyse architecturale et une analyse environnementale mais ça dépend beaucoup de l'objet de recherche.

2750

Si on fait une étude patrimoniale sur l'ensemble ou sur un site industriel, c'est assez différent qu'une étude patrimoniale sur un bâtiment particulier.

S'il s'agit d'un bâtiment moderne ou récent, il y a peut-être des considérations un peu plus poussées que pour un bâtiment plus traditionnel.

2755 Alors, moi, je pense que moi j'ai développé une série de lignes directrices que j'utilise, une série de questions à poser mais je pense qu'il faut que si on établit une grille ou un cadre de référence, que ce soit flexible et que ça peut être ajusté selon l'objet de recherche, en premier, et également selon les besoins.

2760 Dans certains cas, les CCU demandent une étude patrimoniale afin d'éclaircir une décision sur, par exemple, une démolition, et des fois une étude moins poussée peut-être assez pour répondre aux besoins en question.

2765 Dans d'autres cas, si c'est une étude pour éclaircir des décisions sur des interventions futures sur un site, une étude plus poussée qui englobe un aspect technique assez poussé peut être utile.

2770 Alors il n'y a pas de recette magique ni d'étude de résultat magique. Je pense qu'il faut vraiment commencer toujours avec les objectifs : à quoi sert l'étude en question et qu'est-ce qu'on a besoin comme résultat.

Mais effectivement, on revient très, très souvent au même questionnement, aux mêmes questions, aux mêmes considérations dans une étude patrimoniale.

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les lignes directrices que vous avez développées sont accessibles?

2780 **Mme SUSAN BRONSON :**

Oui. Effectivement, il y a des membres de l'équipe du patrimoine et de toponymie qui ont des copies et effectivement, je travaille en ce moment en collaboration avec nos collègues de cette division sur l'encadrement d'une étude patrimoniale, sur les habitations Jeanne-Mance – et ça c'est un bon exemple – où les questions qui ont été posées dans le cadre du développement des lignes directrices pour l'étude en question ont été un peu différentes que les questions pour un autre type d'étude patrimoniale sur un autre type de lieu.

2785 **LA PRÉSIDENTE :**

2790 Merci beaucoup, Madame Bronson.

Mme SUSAN BRONSON :

Merci à vous.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beaudet, vous êtes notre dernier intervenant de la soirée. Alors bonsoir et bienvenue.

2800 **M. GÉRARD BEAUDET :**

Oui, bonsoir. Merci. Je n'ai pas de mémoire. C'est essentiellement une présentation de vive voix. Je pense que je dois dire d'emblée que je vais me situer sur un autre registre que la plupart des choses qui ont été entendues.

2805

Je vais d'abord commencer par aborder certains éléments de contenu plus spécifiques du projet de Politique mais ensuite, j'aimerais venir sur la notion même de politique et j'aimerais venir aussi, aborder la question de la cohérence. Parce que, bon, on n'a pas été habitué à autant dans le domaine du patrimoine, mais avoir à se mettre sous la dent en même temps une Politique de la culture, une Politique du patrimoine et un Plan d'urbanisme renouvelé avec un chapitre sur le patrimoine, c'est plutôt une chose rare au Québec.

2810

Je pense que ça mérite d'être souligné, je pense qu'il faut souligner l'effort qui est consenti mais ça pose un certain nombre de problèmes et ça pose un certain nombre de questions de fond, je pense, sur lesquelles il faut venir, à défaut de quoi on risque, à un moment donné, de s'engouffrer dans une certaine confusion.

2815

En parlant de confusion, bon, évidemment je pense qu'il faut saluer le travail qui a été fait. C'est considérable. La mise en situation qui nous est proposée balaie extrêmement large. On essaie de toucher à tout en fonction d'une définition du patrimoine qui est elle-même complètement explosée, ce qui fait que c'est très ambitieux. Ambitieux à un point tel que Susan qui me précédait et que sûrement d'autres aujourd'hui vous ont signalé qu'on a oublié des groupes, qu'on a oublié des objets, qu'on a oublié des territoires et je suis persuadé que si on donne raison à tout le monde, le document va se voir rajouter 50, 60 pages à la fin du parcours.

2820

2825

Je reviendrai là-dessus tantôt parce que je pense que ça pose un très, très sérieux problème.

2830

Je vais aborder plus spécifiquement la question du patrimoine bâti mais je dirais davantage du patrimoine urbain. Je pense qu'on ne nomme pas suffisamment la chose dans

2835 le document. On parle de patrimoine architectural, patrimoine bâti, et cetera, mais on ne parle pas du patrimoine urbain et ça nous fait évacuer toute une série de dimensions de ce qu'est spécifiquement ce patrimoine-là.

2840 Je ne m'empêcherai pas, au passage, de signaler que certaines choses m'agacent. Je pense qu'on manque parfois un peu de rigueur dans le document. Je pense que de traiter la commémoration comme un patrimoine, c'est faire fausse route. La commémoration c'est une modalité de mise en valeur d'un héritage. En soit, ça ne l'est pas. Ça peut devenir éventuellement. Les commémorations anciennes peuvent être du patrimoine d'aujourd'hui, mais la commémoration en tant que telle n'est pas un patrimoine. C'est une modalité de mise en valeur.

2845 Vous avez souligné la question du paysage. Effectivement, je pense qu'il y a ambiguïté sur la question du paysage. C'est tantôt en référence à l'architecture de paysage, c'est tantôt en référence à des éléments de nature ou dits de nature et c'est tantôt en référence avec ce qu'est davantage le paysage, c'est-à-dire un regard porté sur un territoire qui fait que certains éléments de ce territoire-là sont valorisés par le regard alors que d'autres laissent relativement indifférents.

Fondamentalement, le paysage c'est ça. Mais on joue sur plusieurs significations.

2855 La question de la nature aussi. Ça a été souligné précédemment. Je suis très mal à l'aise. L'île de Montréal est un espace culturel mur à mur, et il n'y a pas de nature dans la l'île de Montréal et les grands parcs dits nature de l'ex-communauté urbaine devenus les parcs natures de la ville de Montréal ne sont pas des parcs natures, ce sont des espaces qu'une sensibilité anglo-saxonne a consacré à travers une perspective dite naturelle mais s'il n'y avait pas eu un geste culturel, on les aurait tout simplement drainés comme on a fait avec les terres de l'est de Montréal et on aurait eu des terres agricoles qui auraient fini par devenir des parcs industriels.

2865 Je pense qu'il y a une méprise sur ce qu'est la nature des aménagements et je pense que ça nous fait faire des catégories à l'occasion, qui faussent la réalité, qui jettent un biais sur la réalité.

2870 Je vais vous donner juste un exemple. C'est pris du Plan d'urbanisme, quand on présente la rivière des Prairies, on présente ça comme une succession de grands domaines, d'espaces dits naturels et parcs natures de concentration de bâtiments anciens. Or, la rivière des Prairies est, en soi, avec les espaces emménagés de part et d'autre, du côté de Laval et du côté de Montréal, une structure d'occupation du territoire, un habitat qui comporte toutes sortes de facettes, qui est constitué de toutes sortes de matériaux et c'est ça qui fait sa spécificité.

2875 Ce n'est pas le chapelet d'espaces distincts qui se succèdent, c'est une construction, tout ça, c'est une structure. Il y a une cohérence et ce n'est pas pour rien, d'ailleurs, que si on se balade sur la rivière, il y a un effet miroir de part et d'autre. On retrouve systématiquement les mêmes choses des deux côtés, tout simplement parce que les époques qui ont produit ça avaient la même façon d'être de chaque côté de la rivière. La séparation qu'on a introduite là-dedans avec le découpage municipal, c'est une abstraction.

2880 Donc y a des choses comme ça qui sont évacuées.

Quand je parlais de certains petits problèmes, je vais en soulever juste deux mais pour montrer un peu le toilettage qui devrait être fait dans certains énoncés.

2885 Bon, le premier c'est – je ne me tromperai pas de document – à la page 29, quand on donne un descriptif de ce qu'est le patrimoine bâti et paysagé, on commence par le volet bâti. D'ailleurs les deux énoncés ne sont pas construits de la même façon. Ça, c'est déjà un petit peu un irritant, mais on parle du patrimoine bâti comme étant architectural et urbain, de génie civil et municipal.

2890 Bon, municipal, c'est une catégorie qui n'a rien à voir avec les catégories précédentes. C'est un statut juridique. Bon, à savoir les immeubles, bâtiments et sites, les grandes propriétés et on ajoute un peu plus loin « et les secteurs présentant une valeur patrimoniale ».

2895 Évidemment, j'ose espérer que les secteurs présentant une valeur patrimoniale sont des secteurs d'intérêt patrimonial. C'est le moins qu'on puisse dire. Il y a plein, plein de petites incongruités comme ça dans le document. Je vais en soulever une deuxième et après ça, je passerai à autre chose.

2900 Page 71. On nous décrit ce qu'est le mont Royal et dans l'encadré, on nous dit :

2905 *Ce territoire – donc son territoire – où cohabitent plusieurs vocations – bon. Si je comprends bien, vocations, c'est un générique pour des types d'usage qu'on rencontre sur un territoire – des vocations urbaines telles que de grandes institutions – ça peut aller – des parcs et des cimetières – ce ne sont pas des vocations, ce sont des objets – des infrastructures publiques – ce sont des objets et non pas des vocations – et du bâti résidentiel – c'est un objet et non pas une vocation.*

2910 Alors je pense qu'à un moment donné, là, il faudrait qu'on fasse le ménage dans ces catégories conceptuelles et qu'on parle d'une même chose de manière uniforme dans le document et de ne pas mélanger les genres comme ça, se balader entre un qualitatif, un substantif, un espace, un territoire, un objet, un contenu, une fonction, une vocation.

2915 On mélange beaucoup, beaucoup de choses dans le document et je pense que ce n'est pas pertinent dans un document de cette nature-là, qu'on mélange autant de choses.

2920 Bon. Évidemment, je vais louer toutes les références qu'on fait à la nécessité d'avoir affaire à un bon gestionnaire qui va avoir un comportement exemplaire. On n'attend pas moins d'une administration publique.

2925 Je pense qu'effectivement, les références qu'on fait au citoyen, les références qu'on fait à la nécessité de mieux mettre à contribution tout ce que les groupes de diverses natures peuvent apporter compte tenu, de toute façon, qu'ils ont fait la preuve, effectivement, qu'ils sont capables d'apporter beaucoup, je pense que c'est extrêmement louable.

2930 Malheureusement, on reste très vague sur les moyens qu'on va leur donner. Il y a beaucoup d'intention mais jusqu'où ira-t-on? Comment va-t-on les équiper? Ça reste d'un flou artistique un petit peu préoccupant.

Je dirais que c'est également vrai que certains énoncés à l'égard des services municipaux qu'on va mettre à contribution, qu'on va mobiliser. Je m'inquiète quand un énoncé de ce type-là apparaît dans un document sans rien d'autre, quand je sais qu'après avoir élaboré et adopté le Plan d'urbanisme, on a sacrifié le service d'urbanisme.

2935 Je pense qu'il y a de ces incohérences dans l'appareil municipal dont il faudrait se garder, se préserver et je pense qu'une politique devrait avoir certains énoncés pour qu'on soit sûr qu'on ne se fera pas jouer le tour au passage, c'est-à-dire d'abolir les services qui auront élaboré le document parce que le document sera adopté. Comme si le document était une fin en soi.

2940 Et de ce point de vue-là, vous avez abordé tantôt la question, on a abordé la question d'une forme de suivi, d'une forme de monitoring du patrimoine et tout ça. Moi, je dois vous dire que je souhaite qu'un jour, on comprenne qu'il n'y a pas juste dans le domaine comptable qu'on puisse avoir un vérificateur général et j'aimerais ça que la Ville de Montréal se dote d'un vérificateur général à l'aménagement du territoire, y compris le patrimoine.

2945 C'est-à-dire qu'on peut savoir, année après année, un rapport déposé qui fait un bilan de l'ensemble des gestes qui sont posés, qui établit le degré de cohérence entre les grandes politiques, les programmes, les réglementations et les résultats sur le terrain et qui permette à la population d'y voir clair et éventuellement d'interpeller une politique sur la base d'un document qui aurait été constitué en ayant accès à toutes les sources d'information disponibles.

2955 Je pense que c'est la seule manière d'arriver un jour à une démarche crédible, à une démarche respectueuse de l'intérêt public et à une démarche qui va obliger les administrations municipales à être sur leur garde.

2960 Autrement, on va continuer à multiplier les cas de la Gover où on est en contradiction flagrante avec le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique culturelle puis on le fait pareil. Il y a quelque chose à la fois d'indécent et de très inquiétant et je pense qu'il faut qu'on se donne un outil, comme société, pour être capable d'éviter ce genre de situation un peu ridicule et un peu gênante.

2965 Cela étant dit, je voudrais maintenant... Bon, il y aurait d'autres choses à dire sur beaucoup d'éléments de contenu mais je voudrais venir sur la question de la Politique.

2970 J'ai eu la chance de participer à un panel la semaine dernière sur la question de la Politique culturelle et sur le volet plus spécifiquement patrimoniale et tout ça et j'ai mentionné, comme d'autres d'ailleurs, qu'on était un peu mal à l'aise avec une politique qui embrasse autant et qui, finalement, qui ne prend position sur rien.

2975 On suggère, on recommande, on souhaite, on pense que, on anticipe, mais on ne prend position sur rien. On touche à tout. Tout y est, tout le monde a satisfaction et de toute façon, ceux qui n'ont pas satisfaction, on va leur donner satisfaction suite aux consultations publiques, donc on va les inclure, on va allonger les listes, on va ajouter des pages, on va ajouter des tableaux, on va ajouter des descriptifs, mais je pense que ce faisant, on va être de plus en plus loin d'une Politique.

2980 Pour moi, une Politique, c'est au maximum de la longueur du résumé qui a été produit de cet énoncé-là. Une Politique c'est quelque chose qui est une prise de position à l'égard de grands enjeux actuels où on dit : voilà les principaux enjeux, voilà où on se situe, voilà où on souhaite se situer dans quelques années, voilà les objectifs qui vont sous-tendre notre action et voilà les moyens dont on va s'équiper pour s'assurer qu'on y arrive. Pour moi, c'est ça une politique.

2985 De ce point de vue-là, je ferais référence, d'ailleurs, à un modèle que je trouve absolument exquis, c'est le modèle britannique.

2990 En Grande-Bretagne, le ministère de l'Environnement qui est responsable des questions d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, de conservation du patrimoine fait régulièrement des énoncés politiques. C'est deux paragraphes, trois paragraphes, deux pages maximum et il dit : voilà où le gouvernement britannique souhaite aller par rapport à ces enjeux-là au cours des prochaines années.

2995 Et ensuite, tout ce qu'on fait c'est qu'on lâche ça dans le milieu, on laisse le projet s'engraisser à chaque fois qu'un groupe, qu'une collectivité, qu'un palier d'administration s'en empare. Ce dont on s'assure c'est qu'il y a cohérence. On y vérifie strictement la cohérence mais on s'assure aussi que tous les partenaires potentiels ont les moyens d'apporter la contribution qu'on souhaite d'eux. Et ça s'arrête là.

3000 C'est efficace. Ça mène en quelque part, ça n'engendre pas de faux espoirs, parce que, à un moment donné, tout le monde en a pour son compte dans ce qu'on a ici comme document, parce que ça dit : voilà, dans un état donné, à un moment donné dans une société, compte tenu des moyens qui sont disponibles, on ne peut pas tout faire, il y a des choses qui
3005 sont plus importantes que d'autres, il y a des choses qui sont plus cruciales que d'autres, mettons le paquet là-dessus. Ensuite, on s'ajustera. S'il en reste, on pourra élargir, on pourra en faire un peu plus.

3010 Mais il y a une espèce de cadre de référence partagé qui permet d'aller en quelque part, alors que, là, il n'y en a pas. Il n'y a pas de prise de position, il n'y a pas de position. On ne sait pas où la Ville veut aller. On sait qu'elle veut tout faire, qu'elle va toucher à tout et, là, on nous dit : « oui, mais il y aura des programmes, il y aura... » Ce n'est pas comme ça qu'on fait. Ce n'est pas le programme qui doit être l'orientation, c'est la politique qui doit être l'orientation.

3015 D'ailleurs, là-dessus, il y a une confusion. Une politique, c'est un énoncé premier, fondateur. C'est là où on dit où est-ce qu'on s'en va. Par la suite, les programmes, par la suite les règlements, par la suite les plans permettent de mettre en œuvre la politique. Mais ce n'est pas l'inverse.

3020 Par exemple, quand je lis dans l'énoncé de politique que dans le Plan d'urbanisme on annonce qu'on va avoir un parcours riverain et que dans la Politique on dit : « Et la Politique va faire plus », je veux dire, il y a quelque chose qui ne marche pas, là.

3025 Le Plan d'urbanisme devrait aller au maximum de ce que l'énoncé politique souhaite. Pas le contraire. Pas un énoncé politique qui en fait plus que le Plan d'urbanisme. Il y a quelque chose qui ne marche pas, là. Il y a un problème de cohérence, il y a un problème de compréhension de la spécificité de chacun des outils.

3030 Et de ce point de vue-là, du point de vue de la cohérence, quand on lit les trois documents, on ne comprend pas très bien comment ça s'articule d'un à l'autre. Lequel aura priorité? Lequel des énoncés va être fondateur, lesquels vont être de l'ordre de la mise en œuvre, de la mise en opération de tout ça? On ne le sait pas. Beaucoup, beaucoup des énoncés du Plan d'urbanisme peuvent être tout simplement transposés là-dedans,
3035 littéralement, ça ne changera rien. De nature, ils ne sont pas différents. Et ça, ce n'est pas normal.

3040 Ce n'est pas normal qu'un plan d'urbanisme dise la même chose qu'un énoncé de politique ou l'inverse, que l'énoncé de politique dise la même chose que le plan d'urbanisme. Ça ne marche pas, là. Il y a quelque chose qui relève de l'incompréhension fondamentale de ce que c'est. Et d'ailleurs là-dessus, je disais l'autre jour qu'on a cette manie au Québec d'avoir des politiques qui sont des énoncés impériaux. Ça ne finit plus.

3045 Je me rappelle la Politique du patrimoine de Jean-Paul L'Allier, c'était encore pas mal plus costaud que ça, c'était magnifique, c'était superbe... Ça n'a jamais rien donné.

3050 On en fait trop, on en dit trop, on noie le poisson puis, finalement, on ne sait pas où on s'en va. Moi, je m'attends d'une politique que ce soit pas non pas un programme politique, mais que ce soit un engagement ferme à l'égard d'un certain nombre de choses et qu'on prenne les moyens de ses ambitions dans ce domaine-là et ensuite, on dit aux gens qui font un plan d'urbanisme, qui font un programme d'assistance technique en patrimoine, qui font un programme d'assistance financière en mise en œuvre du patrimoine, d'être cohérents par rapport à l'énoncé et de livrer la marchandise.

3055 Et c'est là où ça se joue. C'est à ce moment-là que ça se joue. Mais pour leur demander d'être cohérents, encore faut-il qu'on ait un énoncé qui leur permet de savoir sur quel pied et dans quelle direction aller. Je défis n'importe quel fonctionnaire de n'importe quel service de la Ville de me dire où il s'en va dans les quatre prochaines années avec ça. Personne ne va le savoir.

3060 Je vous donnerais un ou deux exemples de champ d'intervention où on aurait pu être spécifique. Par exemple, le patrimoine religieux. Le patrimoine religieux c'est un problème depuis 20 ans. On avait déjà démolé un paquet d'églises dans les années 60, 70. Dans les années 60, on savait déjà qu'à un moment donné, on aurait un très sérieux problème. Le problème il est émergeant actuellement d'une manière assez spectaculaire mais on n'a rien vu, là, ça va être encore pire.

3070 Or, là-dedans, tout ce qu'on trouve le moyen de nous dire c'est qu'il y a un problème avec le recyclage des églises. Il n'y a pas un problème avec le recyclage des églises, il y a un problème de société par rapport à un patrimoine en particulier. Et s'il y en a un qui est un lieu identitaire, c'est bien le domaine institutionnel, le domaine religieux où on ne sait plus quoi faire avec, où il y a une démobilitation, on n'a plus les moyens de nos ambitions au plan financier et où, au surplus, les propriétaires se comportent actuellement sur le terrain comme s'ils étaient de vulgaires promoteurs immobiliers qui peuvent vendre leur bâtisse à qui ils veulent, comme ils veulent, aux conditions qu'ils veulent. Alors que c'est nous, collectivement, qui avons investi là-dedans.

3075 Ces dimensions-là n'apparaissent pas. On laisse entendre qu'il y a un problème de transformation architecturale. C'est bien pire que ça, ce qui se passe actuellement. Ce qui se

3080 passe actuellement, c'est qu'on a commencé à recycler les écoles, les presbytères il y a 15 ans, on a continué avec d'autres écoles il y a 10 ans, là, on fait passer les églises et ce qui a été l'élément structural fondamental de nos quartiers urbains, ce qui les incarnait, ce qui était l'élément identitaire le plus fort, on les a complètement banalisés et on nous laisse croire que c'est juste un problème de recyclage architectural puis que si le recyclage ne massacre pas trop le volume intérieur, on peut s'en accommoder.

3085 C'est la structure même de nos espaces urbains qu'on est en train de banaliser, de transformer irrémédiablement et on traite ça comme simplement un problème architectural. Là, il y avait là pour moi un territoire d'enjeux fondamentaux où on aurait dû être très explicite. On aurait dû dire : on va prendre le problème dans toutes ses dimensions et on va se donner, collectivement, des moyens d'intervenir.

3090 On a fait pareil avec les grands domaines institutionnels. Moi, je pense qu'on aurait dû dire, par exemple, dans un cas comme celui-là : dorénavant, toutes les grandes institutions publiques qui vont déposer quelque projet que ce soit devront faire la preuve qu'ils ne peuvent pas s'installer dans un domaine institutionnel existant qui va être libéré.

3100 Pas attendre au cas par cas et réagir en faisant la vierge offensée : ah mon doux, un promoteur véreux qui veut transformer ça en logement! Bien oui, il n'y a personne en ligne d'attente pour faire d'autres choses parce qu'on a démissionné puis on ne s'est pas donné de moyen. Et ne cherchez pas dans le Plan d'urbanisme quelque solution que ce soit, il n'y en a pas. On annonce rien, de ce point de vue là, sauf des intentions très vagues.

3105 Donc, je pense que de ce point de vue là, il faudrait qu'on revienne à ce qu'est l'essentiel d'une politique. Je pense qu'il faudrait qu'on revienne à ce qui est l'essentiel d'une politique dans une société qui n'a plus les moyens de ses ambitions, qui va devoir réussir son coup à tout coup — on n'a plus les moyens d'avoir des échecs, on n'a plus de ressources financières, on n'est plus une société qui est capable de se tromper, de se casser la gueule puis de recommencer le lendemain matin.

3110 Donc il faut qu'on se cible, il faut qu'on sache où on s'en va, il faut qu'on se donne des moyens très rigoureux, y compris des moyens de suivi pour s'assurer qu'effectivement, on fait ce qui devait être fait et on l'a fait convenablement, mais qu'on ne laisse pas, qu'on ne sème pas des faux espoirs à tout venant, en pensant que tout le monde va en avoir pour son compte, que tout le monde va être satisfait.

3115 Parce qu'un des risque dans tout ça, parce que vous avez parlé de toute la question de l'information, de la mise en ligne et tout ça, un des risques c'est qu'à défaut de faire les vraies choses sur le terrain, on va faire de la diversion à travers tout ça. On va multiplier les inventaires, on va multiplier le stockage des données, on va multiplier les points d'accès aux données mais on ne fera plus de patrimoine. On va être très informé, par exemple.

On va savoir ce qu'on perd parce qu'on va tout avoir l'information bien documentée de ce qu'on va perdre. On n'aura pas les moyens d'empêcher les choses de se détériorer, de se dégrader, de se perdre. Et ça, ça m'inquiète beaucoup, beaucoup, surtout dans une société de communication. Les sociétés de communications ont cette capacité à tout camoufler derrière la communication.

3125

D'ailleurs, si vous remarquez, depuis qu'on a jumelé communication et environnement, Hydro-Québec ne fait plus d'environnement puis depuis qu'on a jumelé communication et culture, l'ancien ministère des Affaires culturelles, il ne se fait plus de patrimoine puis il ne se fait plus de culture. On communique beaucoup, par exemple.

3130

Et ça, ça m'inquiète, cette dérive potentielle qui permet de se faire croire qu'on fait beaucoup alors que dans les faits on fait peu parce que dans le fond, on ne cible rien. On n'identifie rien comme priorité, rien comme dimension fondamentale.

3135

Et j'ajouterai un dernier petit commentaire, mais je vais revenir sur ma question du patrimoine urbain, parce que je pense que s'il est si mal nommé c'est qu'il est mal compris.

Dans les années 1920, Gustavo Giovanoni avait posé, le premier, le grand défi qu'on aurait comme société en matière de patrimoine urbain. C'est le premier qui a nommé le patrimoine urbain, c'est le premier qui a dit : patrimoine urbain, ce n'est pas une collection de bâtiments d'architecture, c'est quelque chose qui a sa propre spécificité et le grand défi qu'on va avoir, comme société, c'est de s'assurer que les espaces qu'on qualifie de patrimoniaux au plan de patrimoine urbain, vont avoir leur raison d'être dans les nouveaux organismes urbains qui sont en émergence, c'est-à-dire les villes régions qu'il avait déjà, lui, anticipées à cette époque-là.

3140

3145

Et il y a un ouvrage qui est sorti récemment sur les villes éclatées, les villes agglomérées, les territoires des villes régions et il dit exactement la même chose : il n'y a qu'un seul avenir pour le patrimoine urbain, c'est qu'on le considère dans toute sa globalité et qu'on se pose la question : quelle est sa raison d'être dans une nouvelle organisation urbaine qui est en train de tout bouleverser, et nos genres de vie et nos moyens de déplacement, nos modes de déplacement, et cetera.

3150

Or, cette question-là, elle n'est pas posée. On traite encore le patrimoine en mode beaux-arts comme un objet qui a des qualités esthétiques, de commémoration esthétique et tout ça, mais la spécificité, elle n'est pas traitée.

3155

Il y a un seul cas où actuellement on a essayé d'aller sur le terrain du patrimoine urbain, c'est au Plateau Mont-Royal où on a fait des études en s'inspirant des théories de typomorphologie italienne et ce sont des gens qui ont été formés, notamment à l'Université Laval, par Pierre Larochelle, qui est un des rares à faire ça au Québec depuis des années.

3160

Donc qui aborde le patrimoine urbain dans sa spécificité, c'est-à-dire une morphologie et une morphogénèse. C'est d'abord ça, du patrimoine urbain.

3165

Qu'il y ait des objets architecturaux, des objets paysagers, des objets techniques à l'intérieur, oui. Mais il ne faut pas le réduire à une sommation de ces objets-là, il est autre chose et il faudrait peut-être qu'on le nomme comme ça, et ça permettrait peut-être au Plan d'urbanisme de passer en mode patrimoine urbain et de délaissé le mode patrimoine architectural qu'il privilégie toujours, même si on identifie des ensembles.

3170

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3175

C'est tout?

M. GÉRARD BEAUDET :

3180

Ah, je pourrais continuer.

LA PRÉSIDENTE :

3185

Alors merci Monsieur Beudet pour votre présentation, je pense qu'on va profiter de votre expérience pour éclaircir certains sujets.

3190

Évidemment, ce serait tentant de discuter avec vous sur les définitions et tout ça, je pense que je vais quand même le faire très rapidement. Je me suis rendu compte, en regardant soit en mode virtuel sur Internet ou en lisant la documentation, tout ça, que depuis des décennies, finalement, l'exercice patrimonial, il y a une grande partie du papier qui est généré, qui est produit, qui porte sur les définitions.

3195

Et puis en consultation publique, les gens qui viennent nous voir, principalement quand on est allés dans les arrondissements, en première partie de la consultation publique où les gens viennent s'informer sur le projet, plusieurs personnes venaient parce qu'elles étaient touchées par un problème particulier dans leur quartier, dans leur environnement immédiat.

3200

Eux autres, ils n'en n'avaient rien à faire des définitions, ils étaient en contact avec un problème qui les touchait très profondément.

Je trouve ça un petit peu particulier, cet exercice de définition puis votre introduction sur la confusion terminologique qui se retrouve dans cette politique-là mais aussi dans l'autre et aussi dans le Plan, ce n'est pas particulier à cette... Non. Est-ce que ça répond à cette

3205 interrogation que j'ai à savoir pourquoi le monde du patrimoine, depuis tant d'années, passent autant de temps sur des définitions?

M. GÉRARD BEAUDET :

3210 Bien, en fait, je pense que la réponse est assez simple. Jusqu'à la fin des années 1960, les experts avaient le monopole du décret de valeur en patrimoine. C'était des historiens d'art, des historiens d'architecture, des archéologues qui disaient ce qu'était du patrimoine, qui le décrivaient, qui faisaient leur typologie, qui faisaient leur catégorie.

3215 À partir des années 1960 dans tous les pays développés, il y a eu une explosion de la demande sociale. Et, dans le fond, ce qui est arrivé c'est ce que Rigal avait déjà prévu au début du siècle, c'est que la valeur d'ancienneté prendrait le dessus sur la valeur historique et les autres référents objectifs traités par des experts et, dans le fond, les gens s'en foutaient de savoir si c'est de telle époque, de tel style, de telle appartenance, de telle filiation, ils auraient essentiellement des relations très sentimentales avec l'objet. Et c'est cette relation sentimentale, dans le fond, qui ferait que les gens s'intéresseraient ou non à un objet.

3220

Et, là, on est sorti complètement du mode expert. Le problème c'est que les experts n'ont pas voulu lâcher le morceau et, là, ils ont voulu récupérer ce patrimoine-là et, là, ils se sont mis à faire de nouvelles catégories de plus en plus englobantes.

3225

Et, d'ailleurs, c'est notable à partir des années 1970, on ne parle plus de patrimoine au singulier, on parle de patrimoine au pluriel et, là, on ajoute un adjectif de proximité, militaire, nautique, aquatique, vert, bleu, rural, et cetera. Il s'est passé le même genre de dérive dans le champ du paysage et dans le domaine de l'environnement à exactement les mêmes années. On est passé en mode pluriel et on est passé dans un mode de production de la valeur qui n'a plus rien à voir avec le savoir expert.

3230

Les gens ne veulent pas produire un savoir, et c'est pour ça que ça me laisse un peu indifférent toutes ces références aux inventaires qu'on va accumuler, tout ça. Les gens fonctionnent beaucoup, beaucoup dans des relations de proximité et dans des relations d'intimité avec leur cadre bâti. Et s'ils sentent que ces choses-là ont une valeur, une signification et que c'est menacé, ils vont réagir. Ils n'ont pas besoin du grand savoir expert.

3235

Évidemment, on pourrait se sortir de ce problème-là, en utilisant certaines catégories. Bon, on l'a fait, nous, dans une étude sur le paysage dans les Laurentides où on a parlé, au Québec, il y a les paysages emblématiques. Ça, ce sont les grands paysages qui vont de soi, qui sont souvent reconnus depuis trois, quatre siècles : c'est le Mont Royal, c'est le Rocher Percé, c'est le Cap Diamant, c'est le Cap Tourmente, et cetera.

3240

3245

3250 Il y a des patrimoines identitaires. Ces paysages identitaires, mais on pourrait parler de patrimoine identitaire, ce sont ceux qui sont reconnus plus collectivement à un moment donné d'une histoire nationale où, là, les gens à un moment donné se disent : ça, ça nous représente. C'est l'Île d'Orléans, depuis quelques années c'est les Cantons de l'Est, le Plateau Mont-Royal en fait partie, il y a ces environnements-là, et il y a tout le reste, c'est-à-dire le patrimoine où le paysage de la proximité et de la quotidienneté.

3255 Et c'est celui-là qui échappe aux définitions. Mais c'est celui-là que les citoyens... qui préoccupe le plus les citoyens. Parce que c'est souvent celui-là qui est le plus malmené, c'est celui-là qui est banalisé. Il n'est jamais exceptionnel donc on peut se permettre à peu près tout et rien. Quand on fait une cartographie, on l'oublie toujours. Il est en émergence, on n'est jamais vraiment certain. Les critères qu'on a ne concordent pas toujours, donc on aime mieux pas trop en parler.

3260 Alors que dans les deux autres catégories, en règle générale, le savoir expert continue à fonctionner. Mais le problème c'est qu'on essaie d'extrapoler le savoir expert sur tout le reste puis on ne comprend pas que les gens, dans ce qui est de l'ordre de la proximité et de la quotidienneté, ils n'en ont pas besoin de ce savoir expert.

3265 On peut bien l'étudier mais ils n'en ont pas besoin. Ce n'est pas opératoire, le savoir dans ce domaine-là en particulier. On est dans un autre type de relation par rapport à notre environnement.

LA PRÉSIDENTE :

3270 Et ce qui m'amènerait à vous demander, dans la mesure où on ne peut pas tout faire, financièrement, la société ne peut pas tout sauver et on a besoin d'un réseau d'experts qui alimentent et qui nourrissent la réflexion afin d'établir les priorités. Comment est-ce qu'on concilie ce que vous venez de nous dire avec ce constat-là?

M. GÉRARD BEAUDET :

3280 Bon. Quand on parle de grand patrimoine, le patrimoine le grand patrimoine monumental ou les grands champs de patrimoine identitaire, effectivement, on a besoin d'experts. Effectivement, on a besoin de gens, à un moment donné, qui vont décider si oui ou non un projet est acceptable, si oui ou non un plan directeur pour transformer un cimetière avec des mausolées est acceptable, est en continuité avec la nature même de l'héritage qu'on veut transformer, on en a besoin de ça.

3285 Et les citoyens plus engagés, plus informés vont pouvoir participer au débat. Ça, ça ne pose pas de problème, ça existe déjà. Il s'agit juste de s'assurer que tout ça est fait en

cohérence, est fait clairement, là, c'est-à-dire que les gens ont effectivement accès à une tribune pour que ces choses-là puissent se discuter.

3290 Dans le cas du patrimoine de proximité, je pense que, là, il faut donner des moyens aux gens de s'exprimer, de négocier, de travailler dans des relations de proximité. C'est très efficace, ça. Dans les milieux anglo-saxons, ça fait longtemps que ça marche, ces histoires-là. Ils ont cette culture de la discussion, ils ont cette culture de l'attention prise à tout ce qui n'est pas extraordinaire mais qui mérite quand même d'être préservé puis le phénomène « pas dans ma cour » est une belle illustration des outils que peuvent prendre les gens à un moment donné pour s'exprimer et exiger qu'on ne transforme pas trop, qu'on ne bardasse pas trop leur environnement.

3300 Mais, là, dans ces cas-là, ce qu'il faut assurer c'est qu'il y ait des mécanismes appropriés de discussions, d'échanges à une échelle, mais ce n'est pas vraiment le savoir expert qui va régler le problème. Il peut accompagner la démarche mais il n'est pas de même nature que dans le cas des grands patrimoines emblématiques.

3305 Par exemple, ce qui relève de l'UNESCO, c'est sûr que, là, l'à peu près, l'approximatif et juste les bons sentiments, ce n'est peut-être pas suffisant. On est dans un autre univers.

LA PRÉSIDENTE :

3310 Si j'ai bien compris ce que vous nous dites, c'est qu'il y a un volet expertise puis un volet décisionnel. Dans certains cas, le volet expertise est très important au soutien décisionnel, tandis que dans d'autres, ce qu'on appellerait peut-être ici le patrimoine de proximité, il s'agit plus de l'accompagner que de le soutenir sur le plan décisionnel.

M. GÉRARD BEAUDET :

3315 Oui. D'autant plus que financièrement, la municipalité n'a pas les moyens d'intervenir dans tous ces champs-là avec les mêmes mécanismes, avec les mêmes outils. Les enjeux ne sont pas les mêmes de toute façon.

3320 Moi, j'ai travaillé dans certains environnements de ce type-là, par exemple dans le Vieux Terrebonne pendant des années. 90% des bâtiments du Vieux Terrebonne ne méritent pas un savoir expert architectural de haut niveau. Il s'agit de bien faire les choses convenablement, mais ce n'est quand même pas un château de la Loire, là. Tu sais, à un moment donné, il faut être capable de faire la part des choses. On a perdu un peu une capacité de discernement en matière de patrimoine à force de tout englober.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Beaudet?

3330 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

3335 Je pense que ce que vous avez exprimé par rapport à la politique où on doit se consacrer surtout sur des enjeux et qu'on mettra en œuvre sur le plan politique plus tard, disons que ça se rapproche un peu de notre première réflexion qu'on a eue quand on a commencé à travailler sur le projet de politique.

3340 Mais si je reviens à l'Angleterre que je connais très bien parce que j'y ai vécu pendant des années, ils ont quand même une organisation que, je pense, on n'a pas ici. C'est qu'ils ont les *structure plans* depuis peut-être 80 ans où chacun sait où il est et ce qu'il doit faire.

3345 Quand ils ont apporté à l'Union pour la conservation, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le principe de développement durable, ce qu'on dit, nous, c'est le *old club boy, British club boys* qui a apporté ça, ce n'était pas compliqué parce que déjà, ils l'avaient sur le terrain. C'est-à-dire que dans le Nord de l'Angleterre, il y a l'industrie chimique et puis on ne penserait jamais d'établir un parc industriel dans les Colstwood (?), et cetera.

3350 Donc il y a déjà, à la base, quelque chose de beaucoup plus simple de ce qu'on a ici. Parce que ici, on ne peut pas parler sans se faire complètement assassiné, d'une région à sacrifier. Donc il y a des choses partout sur le terrain et je pense que la complexité de le gérer vient de là. C'est qu'on n'a pas, comme vous dites, des ensemble globaux sur lesquels on devrait se concentrer puis qu'on devrait protéger. Il y a un petit peu partout à protéger puis chacun veut protéger son petit lopin quelque part.

3355 J'aimerais savoir, finalement, parce que même quand on regarde en Angleterre les routes, il n'y a pas d'indications de la vitesse que vous devez aller. Vous regardez la largeur de la route puis les lampadaires puis vous savez à quelle vitesse vous pouvez aller. Donc, il y a bien des choses qui sont simplifiées sur l'aménagement du territoire.

3360 Ici, à ce moment-là, comment vous pouvez voir ça? Qu'est-ce que, finalement, on devrait faire? Parce qu'on n'a pas cette base-là, cette structure de base mais il faut quand même établir certaines choses pour la protection de notre patrimoine. Alors vous le voyez comment, finalement?

M. GÉRARD BEAUDET :

3365 Bon, d'abord, le premier commentaire, effectivement, la Grande-Bretagne a quelques
décennies d'avance sur nous à bien des égards. Bon, leur première société de conservation
remonte aux 19^e siècle, c'est clair qu'on ne peut pas faire du rattrapage en mode instantané.
Ce n'est pas une raison pour ne pas s'en inspirer.

3370 D'ailleurs Charles de Gaulle disait : « Visez haut, c'est tellement moins encombré. » Je
pense que, effectivement, on devrait viser haut comme société et je pense que la Grande-
Bretagne est un modèle. D'ailleurs, même la France, qui est la culture la plus fortement
hiérarchisée, la plus « pharaonoïque » dans l'expression du pouvoir, ils sont en train de se
3375 mettre au modèle anglo-saxon en déléguant des responsabilités et en accompagnant les
groupes sur le terrain parce qu'ils ont réalisé qu'ils ne sont plus capables de fonctionner
autrement.

Donc, ce n'est pas une raison de nous en priver. Je pense qu'il faut qu'on se donne
des moyens de faire mieux participer la société civile. D'ailleurs, la meilleure façon d'aboutir à
3380 des consensus sur les priorités, c'est de responsabiliser les gens et de sortir de cette culture
de l'assistance sociale de luxe dans laquelle on s'est installé depuis la révolution tranquille, en
faisant croire à tout le monde qu'il y en aurait pour tout le monde, qu'il s'agit de crier juste
assez fort.

3385 On ne peut plus fonctionner comme ça. Et moi, je pense que si on permet au groupe
de jouer convenablement leur rôle, les groupes vont nécessairement participer d'une forme de
discipline qui va nous permettre de nous en sortir, qui va nous permettre d'établir des priorités
qui va nous permettre de faire des choix. À partir du moment où on va savoir que de toute
façon, il n'y en a pas pour tout le monde.

3390 Tant qu'on va rester dans cette culture de l'assistance sociale de luxe où il y en a pour
tout le monde, on n'y arrivera pas, c'est clair. Et toute décision politique va être contestée,
exactement comme vous l'avez vu dans vos consultations. Tous ceux qui ont été oubliés vous
rappellent qu'ils devraient être nommés. C'est ça que ça va donner. Donc, je pense qu'il
3395 faudrait en sortir.

Il y a d'autres choses aussi, il y a d'autres enseignements aussi à tirer du modèle
anglo-saxon. Ici, on nous a dit, dans le cas de la politique de la culture : bien, vous savez,
même s'il n'y a pas de priorité, même si ce n'est pas très hiérarchisé, il va y avoir des
3400 programmes, il va y avoir des ci, il va y avoir des ça, puis on en a pour 15 ans à élaborer des
stratégies, des ci, des ça, en ne sachant pas trop où ça va aboutir, mais c'est un grand projet
de société.

3405 Les Britanniques, et ça, les Américains ont beaucoup emprunté de leur héritage de ce point de vue-là, ont compris depuis longtemps qu'un grand projet de société ne mobilise que s'il s'accomplit à travers plein de petites réalisations quasi quotidiennes.

3410 Un grand mur de brique, ça se construit en mettant des petites briques une après l'autre, ça ne se construit pas d'un geste où toutes les briques se mettent en place instantanément.

3415 De ce point de vue là aussi, je pense qu'une politique devrait mobiliser pour que les gens aient l'impression de participer à un projet collectif en matière de conservation du patrimoine, en ayant un objectif très ambitieux mais en étant conscient que l'objectif très ambitieux sera atteint un jour, pourvu que à chaque jour, on ait un petit résultat et ça maintient la mobilisation.

3420 Et ça, je pense qu'il faut développer ça. Je pense que les groupes sont prêts à ça. Je pense qu'il y a beaucoup de partenaires sur le terrain qui sont prêts à ce genre d'engagements-là, il faudrait leur donner les moyens. Mais pour leur donner les moyens, il faut les mobiliser sur des projets, il faut les mobiliser en fonction d'un certain nombre d'objectifs qui sont réalistes, qui sont atteignables et non pas en fonction d'un énoncé qui règle tous les problèmes du patrimoine en nous disant : bien, c'est un projet de 10 ans. Bien, oui, c'est un projet de 10 ans mais dans 10 ans il ne sera pas fait, parce qu'on veut le faire instantanément et globalement. La masse critique.

3425 Je ne pense pas que ce soit une bonne avenue de ce point de vue là.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

3430 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Monsieur Archambault?

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

3440 Oui. Je ne sais pas, j'ai comme l'impression qu'il y a un parallèle à établir entre ce qui s'est produit il y a quelques années au Québec avec les études d'impact en environnement où l'étude d'impact, c'était le seul moyen qu'on avait de faire une consultation publique puis de s'intégrer. Au début, on s'occupait juste de compter les grenouilles puis après ça, on s'est mis à parler des vraies affaires.

3445 Au niveau du patrimoine, c'est peut-être un petit peu le même phénomène que vous avez apporté. Quand on parle du patrimoine urbain, au départ, on devrait parler d'environnement urbain. D'ailleurs, on a quelque chose au Québec, on appelle ça des PIIA, des Plans d'implantation et d'intégration architecturale. C'est une chose essentielle, il me semble, quand on continue à remolir la Ville au lieu de la démolir. On parle d'intégration.

3450 Sauf que comme ça ne se fait pas normalement, on s'est envoyé sur le patrimoine, on dit : avec le patrimoine, au moins, on a une ceinture puis des bretelles, on va être capable...

M. GÉRARD BEAUDET :

3455 Je nuancerais là-dessus. Vous savez, au Québec, beaucoup de municipalités se sont mises à faire du patrimoine intelligemment en adoptant des PIIA. Parce que le patrimoine avait mauvaise presse, parce que le ministère de la Culture agissait toujours sur la gueule dans les environnements patrimoniaux en exigeant ci, en demandant ça et tout ça. Les municipalités ne voulaient pas jouer ce jeu-là, elles trouvaient que le discrétionnaire de temps en temps avait l'air d'un arbitraire total et avec les PIIA, plusieurs se sont mis à faire, bien faire du patrimoine parce que c'est écrit. Il y a un cadre de référence explicite qui peut être partagé par les différents intervenants et dans beaucoup de cas, ça a donné des résultats fort intéressants.

3465 Et ça, vous m'amenez sur un autre terrain. Quand on lit le document, quand on regarde le Plan d'urbanisme, on a l'impression que du patrimoine, ça existe par définition. Ça n'existe pas du patrimoine, c'est une vue de l'esprit, du patrimoine. C'est une valeur accordée à un objet. L'objet existe, le patrimoine, lui, n'existe pas. Il est valorisé et cette valorisation, on l'appelle paysagère ou on l'appelle environnementale ou on l'appelle patrimoniale mais l'objet, 3470 il préexiste à tout ça. Il n'a pas ce statut-là d'emblée, il le devient à un moment donné de l'histoire d'une société.

3475 La preuve c'est que Gérard Morrisset aurait rasé le Carré Saint-Louis parce que pour lui, le Victorien c'était une abomination et pourtant ce n'était pas quelqu'un qui était un inculte, là. Notre conscience patrimoniale s'est élargie, s'est ouverte.

3480 Donc de ce point de vue là, il y a ça aussi. Effectivement, dans bien des cas si on traite la patrimoine via le PIIA, c'est qu'on est moins mal à l'aise qu'avec cette dénomination qui catégorise en excluant.

Et d'ailleurs, quand on regarde les documents de planification de la plupart des municipalités, quand il y a un territoire circonscrit d'intérêt patrimonial, c'est comme s'il n'avait plus d'autre existence.

3485 Or, le mont Royal, c'est encore un cadre de vie, c'est encore un milieu avec des
grandes fonctions emblématiques, ce que Jean Décary appelait « ses quatre S du savoir, du
standing, du sacré et de la santé », ça continue à exister, tout ça. Ce n'est pas parce qu'il est
devenu patrimonial qu'il n'est plus partie prenante de l'organisme urbain métropolitain. Il est
juste partie prenante avec une dimension particulière qui est la reconnaissance qu'on lui
3490 donne de sa valeur patrimoniale.

Mais ça n'existe pas du patrimoine en tant que tel. Donc, la gestion d'un territoire peut
avoir une couleur patrimoniale dans certains cas mais on ne devrait pas avoir une gestion du
territoire là, et une gestion patrimonial là. On devrait avoir une gestion du territoire partout
3495 avec une dimension patrimoniale là où la société dit : on exige un peu plus d'attention, un peu
plus de soins à cet endroit-là. Et les PIIA et tout ça permettent justement d'adapter cette
demande-là à certains territoires.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

3500 Si on fait une autre incursion dans le monde anglo-saxon que je connais beaucoup
moins que vous ou que ma collègue, je n'ai pas vécu en Angleterre...

M. GÉRARD BEAUDET :

3505 Je vous le souhaite un jour.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

3510 C'est la différence entre « Heritage » puis « Historic site », par exemple, qu'on fait très
bien en anglais, tandis que, nous, on parle d'un patrimoine d'un bout à l'autre. Donc, il y a des
nuances dans l'intensité.

M. GÉRARD BEAUDET :

3515 Oui. Et d'ailleurs, les anglo-saxons ont beaucoup de termes qui font référence, quand
je parlais de la quotidienneté, de la proximité, le « *grass root* » on n'a pas ce terme-là en
français, mais ça exprime une relation très sentimentale aux choses, alors que, nous, le terme
patrimoine c'est hérité de la culture beaux-arts du 19^e siècle, c'est effectivement une
3520 désignation experte.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

3525 La façon de nommer les choses, c'est important. C'est pour ça que les Inuits ont 15
façons de nommer la neige.

LA PRÉSIDENTE :

3530 J'aimerais revenir au PIIA parce que c'est un outil qui a été promu de façon très
extensive dans le Plan d'urbanisme pour fins de protection patrimoniale, le PIIA c'est quand
même un outil réglementaire d'ordre qualitatif, il est appliqué par les comités consultatifs
d'urbanisme, et dans le contexte montréalais qu'on connaît et qui est changeant, la question
se pose en termes d'harmonisation et d'efficacité de l'outillage. Je pense que quand on veut
bien l'utiliser, on peut mais d'après vous, est-ce qu'il y aurait lieu de prévoir des critères
3535 minimaux, un genre de...

On parlait cet après-midi d'ateliers de formation pour les membres des CCU, on a
entendu dire aussi que d'un arrondissement à l'autre, les critères de PIIA devraient être
significativement différents parce que les ensembles ne sont pas les mêmes, alors ça fait une
3540 question un peu fourre-tout mais vous semblez accorder — peut-être que j'ajouterais l'élément
« patrimoine écologique ou naturel », est-ce que quand on veut utiliser le PIIA pour protéger le
patrimoine, quand on parle du milieu naturel, même si beaucoup n'aiment pas cette
dénomination-là, est-ce que le PIIA est aussi un outil qui est approprié?

M. GÉRARD BEAUDET :

3545 En théorie, oui. Parce que ce qu'il faut comprendre d'abord, c'est que le PIIA est utilisé
en complémentarité de la réglementation classique. C'est-à-dire qu'il y a toujours une
réglementation d'urbanisme. Ce qu'on fait c'est que les dimensions qui sont difficiles à
3550 prendre en charge en mode normatif, on les soustrait aux règlements conventionnels et on
les traite avec le PIIA.

Et le PIIA, en fait, bon, quand vous dites des critères, en fait, il y a deux dimensions : il
y a des objectifs et les critères permettent de mesurer le degré d'atteinte de l'objectif quand
3555 une proposition est évaluée.

Donc on introduit du qualitatif mais en même temps on introduit du discrétionnaire. Ça,
c'est clair. Et ce n'est pas dans notre culture de l'encadrement urbanistique au Québec;
jusqu'à il n'y a pas si longtemps, on était strictement dans du normatif. C'est oui ou c'est non,
3560 ça peut être mauvais mais si ça répond aux normes, on le passe puis ça peut être très bon,
mais si ça ne répond pas, on ne le passe pas.

Bon. Avec les PIIA, on peut justement éviter ce genre de gâchis qu'on a rencontré trop
souvent. Mais comme c'est du discrétionnaire, la marge est ténue entre le discrétionnaire et
3565 l'arbitraire. Donc le risque, effectivement, de dérive, il est toujours là et il est là, je dirais, à trois
moments en particulier quand on utilise ces outils-là; d'abord, au moment où on fait les
analyses des milieux, parce que faire des objectifs c'est énoncer quels sont les grands
caractères d'un milieu qui en constituent les éléments identitaires et qu'on veut préserver.

3570 Bon. Là, d'abord, il faut savoir de quoi on parle, il faut s'y connaître. Et malheureusement, effectivement, beaucoup de PIIA sont faits par des gens qui n'ont pas de formation spécifique, qui utilisent un mauvais vocabulaire et tout ça, et ça peut déjà déraper.

3575 Le deuxième moment, c'est quand on fait les libellés mêmes des objectifs et des critères. Il faut s'assurer, un, qu'on ne retombe pas dans du normatif, c'est un peu bête d'utiliser un outil qui est fort intéressant et de le retransformer en quelque chose qui n'est pas intéressant et il faut le transformer dans quelque chose qui est suffisamment rigoureux pour empêcher des interprétations complètement farfelues en bout de ligne.

3580 Si à un moment donné, il n'y a pas assez de substance, c'est clair qu'on peut faire dire n'importe quoi au cadre de référence puis à ce moment-là, on peut permettre n'importe quoi. Et il faut que ce soit crédible, non pas seulement pour les fonctionnaires parce que même si c'est travaillé par un CCU, en règle générale, il y a un premier filtre au niveau des fonctionnaires qui font une première appréciation et qui font une recommandation au CCU, il y a une dimension un peu plus technique et il faut que ce soit compréhensible par les promoteurs. Il faut que les gens aient l'impression que c'est « *fair play* » qu'ils ne se feront pas jouer par des interprétations sur la gueule, bon, comme ça s'est fait longtemps, par exemple, au ministère de la Culture.

3590 Et troisièmement, il faut s'assurer que les membres des CCU ont suffisamment de compétence pour être capables de travailler avec l'outil. Bon. Moi, je vais vous donner un exemple, j'avais vu un cas, à un moment donné, ce n'était pas un PIIA mais c'était un concours de projets et un des membres détestait tout ce qui était toit plat. Il ne jurait que par les toits à pignon avec lucarnes. On était dans un environnement des années 1920, il n'y avait pas un seul toit à versant dans tout l'environnement mais ça ne faisait rien, il détestait les toits plats.

3600 J'ai dit : on ne peut pas travailler convenablement quand on se met sur ce registre-là. Donc oui, ça prend certaines compétences particulières. Je ne pense pas qu'elles soient le propre des experts, je pense que des gens bien informés qui s'impliquent sont capables de faire ce genre de travail-là, mais il y a une culture à bâtir, qui reste à bâtir.

3605 Bon, je ne veux pas dire que actuellement ce qu'on fait est nécessairement mauvais, mais il y a des cas où ça pourrait évidemment s'améliorer.

3610 Autre élément, est-ce que les objectifs devraient être spécifiques à chacun des arrondissements? Bien, j'espère. Par définition, le PIIA vise à se coller à ce qui caractérise un environnement. Si on me disait qu'on a exactement le même règlement sur les PIIA à Westmount et le long de la rivière des Prairies et à rivière des Prairies, je serais inquiet.

LA PRÉSIDENTE :

3615 Plusieurs personnes nous ont dit qu'elles auraient souhaité ou qu'elles souhaitaient que la version finale du projet de Politique soit accompagnée d'un plan d'action et d'une meilleure description des moyens financiers. Dans le contexte où vous nous avez présenté, dans votre exposé, ce qui était votre perception du contenu d'une politique, est-ce que ces demandes-là sont fondées?

M. GÉRARD BEAUDET :

3620 Moi, je pense que oui. Je pense qu'il faut qu'on soit capable d'interpeller les décideurs pour leur dire : écoutez, là, vous avez pris un engagement, arrangez-vous pour l'atteindre minimalement, d'autant plus que vous nous aviez dit que votre marge de manœuvre, au plan technique et au plan financier, elle était telle, donc à l'intérieur de cette marge de manœuvre
3625 là, on s'attend à ce que vous fassiez quelque chose, d'où l'intérêt aussi d'avoir un vérificateur ou une vérificatrice générale dans le champ de l'urbain pour, à un moment donné, sonner la cloche en disant : écoutez, là, ce n'est pas sérieux. Je veux dire, il y avait un engagement, il y avait des moyens qui apparaissaient raisonnables, comment se fait-il qu'on n'a pas de résultat.

3630

LA PRÉSIDENTE :

3635 Vous nous avez épargnés mais on ne vous épargne pas beaucoup. Je m'en permets une dernière. Vous avez fait beaucoup de parallèles entre l'urbanisme et l'environnement. Il y a eu une époque où on voulait que l'environnement soit dans tous les départements puis ensuite, on a concentré l'environnement dans un département qui gérait ce qui se faisait en environnement dans les autres puis, là, on est revenu à disperser l'environnement avec le développement durable dans tous les départements.

3640 On sent peut-être un peu la même chose en matière patrimoniale, c'est-à-dire que c'est un domaine qui est très transversal. Il y a du patrimoine partout à la Ville, dans tous les services. Mais pour être en mesure d'avoir une image de l'évolution du traitement qu'on fait de notre patrimoine, ça prend une façon, en tout cas, de regrouper l'information.

3645 Quelle est votre réaction à cette tendance de, je ne dis pas centraliser/décentraliser, mais transversalité versus ligne directrice?

M. GÉRARD BEAUDET :

3650 Dans la brève histoire du patrimoine et de l'environnement au Québec, il y a eu une phase pionnière où il y avait quelques hurluberlus qui étaient porteurs de la bonne conscience dans certains ministères puis ça donnait ce que ça donnait; une petite victoire de temps en temps, beaucoup d'échecs et beaucoup de frustration.

3655 À partir de la fin des années 60, on a constitué des services dans les grandes villes, je pense aux alentours de la ville de Québec, au ministère de la Culture, il y avait un service du patrimoine, Parcs Canada était un organisme très costaud, Hydro-Québec avait son service de l'environnement et on avait constitué, là, des bassins d'expertise absolument extraordinaires, qui faisaient l'envi de beaucoup de gens ailleurs dans d'autres pays, qui étaient souvent des centres de recherche plus avancés que ce qu'on pouvait faire à
3660 l'université à l'époque, et qui donnaient des résultats. Parce qu'on avait là, une masse critique. On avait un réservoir d'expérience et d'expertise qui pouvait faire contrepoids aux autres gros services traditionnels qu'on retrouvait dans le ministère des Transports, le ministère de l'Agriculture, et cetera, les services des Travaux publics dans les villes. Donc, on s'était donné un outil qui pouvait interpeller ces grosses machines-là et dire : écoutez, là, on
3665 vous rappelle à l'ordre, il y a des choses qui ne vont pas.

Le grand drame, c'est qu'à un moment donné, quand on en a eu marre de ces gens-là, on a décidé que, sous couvert de répartir la bonne conscience dans l'ensemble des services, on cassait ces machines-là puis on envoyait tout le monde partout.

3670 Le problème c'est que quand vous êtes un service, une VP environnement, vous êtes assise autour d'une table avec une VP projet, vous pouvez discuter. Quand vous êtes le responsable de l'environnement dans le VP projet, vous n'êtes même plus à la table.

3675 Et c'est la même chose en patrimoine. On a tout cassé au ministère de la Culture, on a dissolu des équipes, on l'a fait à la Ville de Montréal, on l'a fait à la Ville de Québec, on l'a presque fait à Parcs Canada et, finalement, on a bousillé un héritage qu'on s'était constitué collectivement pendant 15 ans, qui nous avait coûté énormément d'investissements en personnes, en argent, tout simplement sous prétexte qu'on distribuait la bonne conscience.

3680 Ce n'est pas comme ça que ça marche. Ça prend effectivement des noyaux et c'est dramatique actuellement ce qui se passe à la Ville de Montréal où, sous la pression des arrondissements et pour ne pas envenimer les choses, le central est en train de tout dilapider les groupes de ressources techniques.

3685 Ce n'est pas de même que ça marche. On a besoin, dans la ville centre, de noyaux durs d'expertise de haut niveau qui sont au service des arrondissements mais qui sont aussi capables, à l'occasion, de rappeler les gens à l'ordre dans les arrondissements en disant :

3690 écoutez, là, vous êtes un peu cowboy, ça ne marche pas, vous n'avez pas l'expertise, ce n'est pas vrai que vous êtes dans le droit chemin présentement.

Et ça, je trouve ça très, très inquiétant. Je pense qu'on ne peut pas se permettre de dilapider l'expertise comme ça. Elle perd complètement son efficacité rendue sur le terrain.

3695 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc si j'interprète votre commentaire, c'est que ça prend des noyaux puis ça prend quand même de l'expertise dans les arrondissements ou dans les services. Mais ça prend des noyaux qui représentent une masse critique, donc une force.

3700

M. GÉRARD BEAUDET :

Oui, et des gens qu'on peut interpeller, des gens qui peuvent être appelés en expertise, par exemple, par la Commission du patrimoine, qui peuvent être appelés en expertise dans les arrondissements, qui peuvent interagir sur des gros projets où, là, à ce moment-là on a besoin d'un service plus costaud. Je pense qu'autrement, ce n'est pas un avenir très joyeux qui nous attend si on continue à dilapider cette expertise-là. Je veux dire, et qui est très longue à constituer et qui va être très longue à reconstituer si on poursuit notre œuvre de démantèlement, tout palier de gouvernement confondu.

3705

3710

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Beudet.

3715

M. GÉRARD BEAUDET :

Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

3720

Alors la séance de ce soir est close et nous allons continuer jeudi prochain à 13 h dans la même salle.

À tous et à toutes, merci beaucoup et bonsoir.

3725

* * * * *

3730 Je, soussignée, **Yolande Teasdale**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3735

Yolande Teasdale, s.o.